



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 160 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 3 juin 2019

Président

M. John Aldag

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le lundi 3 juin 2019

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.)): Bonjour à tous.

Bienvenue au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous tenons aujourd'hui une réunion un peu spéciale. Notre comité a adopté une motion il y a quelques semaines:

Que le Comité prévoie une réunion avec des témoins pour discuter de l'atténuation des catastrophes et des assurances en cas d'inondations majeures ou d'incendies de forêt et autres phénomènes météorologiques extrêmes au Canada.

Il y aura deux groupes de témoins: un maintenant, et un à 16 h 30. Nous accueillons tout d'abord Rob Keen, de Forests Ontario, puis Bradley McNevin, de Quinte Conservation, et enfin, Kate Lindsay, de l'Association des produits forestiers du Canada.

Je souhaite la bienvenue aux trois témoins. Nous avons prévu 10 minutes pour chacune de vos déclarations préliminaires. Après avoir entendu les trois déclarations préliminaires, nous passerons aux questions. Il y aura six minutes par question. Nous commencerons par le parti ministériel, nous passerons ensuite au parti d'opposition puis au deuxième parti d'opposition. Voyons combien de questions il sera possible de poser avant 16 h 30, au moment de reprendre avec le prochain groupe de témoins.

Sur ce, qui veut commencer?

Madame Lindsay, voulez-vous commencer? Je vous accorde 10 minutes pour votre déclaration préliminaire.

Mme Kate Lindsay (vice-présidente, Durabilité et partenariats environnementaux, Association des produits forestiers du Canada): Excellent.

M'entendez-vous bien?

Le président: Parfait.

Mme Kate Lindsay: Bonjour et merci, monsieur le président et membres du Comité.

Je m'appelle Kate Lindsay et je suis vice-présidente à la durabilité. Je suis heureuse d'être ici pour représenter l'Association des produits forestiers du Canada dans le cadre de votre étude sur l'atténuation des catastrophes, afin d'établir un contexte pour le rôle de l'aménagement forestier dans l'atténuation des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques.

L'Association des produits forestiers du Canada, l'APFC se veut le porte-parole des producteurs canadiens de bois et de pâtes et papiers, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en ce qui a trait aux affaires gouvernementales, commerciales et environnementales. Permettez-moi de vous donner un aperçu de l'importance du secteur des produits forestiers au sein de l'économie canadienne. C'est une industrie de 69 milliards de dollars par année, qui représente 2 % du

PIB canadien. Cette industrie constitue l'un des plus importants employeurs au Canada: 600 collectivités en dépendent d'un océan à l'autre. Elle emploie directement environ 230 000 personnes au Canada.

Ce secteur est également important pour l'environnement canadien. En tant que gardiens de près de 10 % des forêts du monde, nous prenons notre responsabilité de gérance environnementale très au sérieux. Le Canada possède les forêts ayant le plus haut taux de certification indépendante dans le monde: 166 millions d'hectares, soit environ 43 % de toutes les forêts certifiées. En fait, des sondages répétés auprès de clients du monde entier ont démontré que le Canada jouissait de la meilleure réputation environnementale au monde.

Le changement climatique est un enjeu qui marquera notre époque. Pour s'y adapter, les entreprises de produits forestiers ont pris les devants en réduisant leur empreinte carbone de façon importante et en exploitant des installations plus efficaces. En fait, les usines de pâtes et papiers ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de 66 % depuis 1990, ce qui équivaut à neuf mégatonnes de CO₂ par année. Le secteur n'utilise pas de charbon, à peine un peu de pétrole — moins de 1 %. Nous avons maintenant plus de 30 installations qui produisent de l'électricité verte issue de résidus de biomasse, sur les sites des scieries.

Conformément à l'engagement pris par le Canada en vertu de l'Accord de Paris, l'industrie des produits forestiers s'est engagée, en mai 2016, à éliminer 30 mégatonnes par année d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cela représente environ 13 % de l'objectif de réduction des émissions du gouvernement. Nous appelons cette initiative le défi du changement climatique « 30 d'ici 30 », et nous sommes fiers de faire partie de la solution.

Les changements climatiques ont eu et continueront d'avoir des répercussions sur notre secteur. Qu'il s'agisse d'effets négatifs, comme les incendies de forêt et les épidémies d'insectes, ou d'effets positifs, comme l'accélération de la transformation du secteur pour produire des bioproduits à valeur ajoutée, mes observations porteront aujourd'hui sur les moyens d'aménager nos forêts afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de renforcer la résilience écologique et de limiter les catastrophes naturelles comme les feux de forêt et les inondations.

Les forêts du Canada constituent vraiment une ressource incroyable. Elles représentent 348 millions d'hectares de terres forestières. Cette forêt absorbe une énorme quantité de dioxyde de carbone et, ce faisant, aide à réguler les systèmes climatiques dans le monde. Nous cherchons continuellement à appuyer le secteur forestier de sorte qu'il optimise son absorption de carbone. Dans certaines régions du Canada, la séquestration du carbone exige une gestion plus proactive des forêts: il faut récolter le bois, qui séquestre le carbone, afin que la forêt se renouvelle et que le cycle se répète. Dans chaque région forestière, une planification minutieuse est faite dans le but d'assurer l'aménagement des terres humides et des zones riveraines de façon à optimiser la réduction des émissions de carbone, tout en minimisant les inondations et en protégeant l'eau potable.

Parallèlement, l'industrie forestière utilise les produits issus de cette ressource renouvelable dans le paysage exploité pour faire la transition vers une économie sobre en carbone — il s'agit de produits novateurs, comme les bioplastiques, les biocarburants et les constructions de bois, qui remplacent des produits à plus forte intensité carbonique.

Pour accroître davantage la séquestration du carbone par les infrastructures naturelles que sont les milieux humides, les tourbières et les bassins hydrographiques, nous entretenons depuis longtemps des relations avec les universitaires du Saskatchewan Research Council et des partenaires comme Canards Illimités Canada. Nous travaillons avec ces partenaires pour quantifier le carbone séquestré et ériger en système organisé ces pratiques d'aménagement forestier qui permettent une meilleure séquestration du carbone et offrent de nombreux avantages écosystémiques.

En ce qui concerne le volet de votre étude qui porte sur le rôle de la nature et des espaces naturels dans l'atténuation des catastrophes, j'aimerais également mettre en lumière une éventuelle conséquence importante de la préservation de la nature. Comme vous le savez sûrement, il y a une grande variété d'écosystèmes au Canada.

• (1540)

Une grande partie de la zone forestière au Canada se trouve à l'intérieur d'écosystèmes perturbés. Ces perturbations sont principalement des feux de forêt, mais il peut également s'agir de ravageurs forestiers ou de forts vents qui abattent les arbres. Par conséquent, ces écosystèmes ont naturellement connu des feux qui ont tout rasé et provoqué le remplacement des peuplements, et ce, dans une grande partie du paysage forestier, tout au long de l'histoire.

La communauté scientifique est d'avis que nos forêts subissent de plus grands stress, comme la sécheresse et les maladies, probablement en raison des changements climatiques, et tout cela a fait augmenter le nombre d'incendies catastrophiques, comme ceux qui ont ravagé la Colombie-Britannique en 2017 et en 2018. En raison de l'extinction des incendies et de la préservation des forêts sous la forme d'aires protégées et de zones de conservation, on trouve des forêts plus denses et plus anciennes, ce qui favorise l'apparition de ravageurs et la survenue d'incendies de forêt. Il faut ajouter à cela l'expansion des villes et la densification des infrastructures, qui représentent un défi accru pour la sécurité des collectivités.

Il faudra user d'approches nouvelles en matière de gestion et de protection civile dans cette zone qualifiée de périurbaine.

J'aimerais proposer un exemple qui illustre certaines des approches proactives nécessaires à l'atténuation des risques liés aux catastrophes par le feu. Le parc national Jasper, situé dans le centre-ouest de l'Alberta, est un espace naturel emblématique géré par Parcs Canada. Depuis un certain nombre d'années, Parcs Canada

et la Ville de Jasper sont de plus en plus préoccupés par la sécurité incendie. Depuis 2003, Parcs Canada gère le carburant selon un plan FireSmart, qui recommande principalement l'enlèvement des arbres et les brûlages dirigés, mais ce plan n'était plus à la hauteur du risque. Le dendroctone du pin argenté a fait son apparition dans le parc, causant des dommages importants en 2017-2018.

La collectivité exigeait des mesures supplémentaires et, en mars 2018, Canfor, une entreprise forestière de l'Alberta, a remporté une soumission pour appliquer les principes de l'aménagement forestier à grande échelle, afin de créer un coupe-feu au-dessus de la ville de Jasper, dans le parc. Il s'agissait d'un partenariat improbable. Pourtant, au cours de la dernière année, ce projet a donné lieu à une planification minutieuse et à la récolte d'arbres sur plus de 300 hectares de forêt. En date de cette semaine, le projet est presque terminé et les objectifs ont été atteints. La récolte a considérablement réduit la quantité de matériaux inflammables et ainsi atténué le risque d'incendie pour les résidents de la ville et les visiteurs du parc. Par ailleurs, des critères écologiques, comme le maintien du sol en l'état et l'intégrité des habitats fauniques, ont été respectés.

Ce n'est là qu'un exemple de cas où la création d'espaces naturels, comme des parcs et des zones réservées, doit être examinée avec soin. Il peut également être nécessaire d'appliquer des principes d'aménagement pour atténuer les risques d'incendie et d'inondation dans les collectivités adjacentes.

Des stratégies plus compréhensives existent: FireSmart, peut être mise en œuvre au niveau de la collectivité; les évaluations de la vulnérabilité sont plus utiles au niveau de l'unité d'aménagement forestier ou au niveau régional. Nous encourageons les gouvernements à favoriser une utilisation plus large de ces approches.

Nous croyons qu'il incombe aux forestiers professionnels de veiller à la sécurité et à la stabilité des collectivités et nous encourageons la tenue d'un dialogue national sur les façons novatrices d'atténuer les risques de feux de forêt et d'attirer les investissements pour y parvenir.

Je vous remercie de votre attention cet après-midi. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1545)

Le président: Excellent. Je vous remercie de cette déclaration préliminaire.

Nous allons maintenant passer à M. McNevin pour sa déclaration préliminaire de 10 minutes.

M. Bradley McNevin (agent administratif principal, Quinte Conservation): Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité permanent de l'environnement et du développement durable au sujet de l'étude sur l'atténuation des catastrophes et les assurances.

Tout d'abord, j'aimerais me présenter officiellement. Comme on l'a mentionné dans l'introduction, je m'appelle Brad McNevin et je suis directeur général de Quinte Conservation. Je travaille dans le secteur de l'environnement depuis 20 ans. J'ai été à l'emploi de Pêches et Océans Canada, de firmes privées d'experts-conseils en environnement et en génie, et je travaille pour Quinte Conservation depuis 15 ans.

Quinte Conservation est l'un des 36 offices de protection de la nature de la province de l'Ontario, la seule province à pouvoir compter sur ces organisations formidables. Dès les années 1940, des offices de protection de la nature ont été créés pour tenter de résoudre les graves problèmes d'inondation et d'érosion qui sévissaient. Les plus graves inondations jamais enregistrées en Ontario se sont produites en octobre 1954, lorsque l'ouragan Hazel a traversé le sud de l'Ontario. Quatre-vingt-une personnes sont mortes et les dommages avaient alors été estimés à 180 millions de dollars. À la suite de l'impact dévastateur de l'ouragan Hazel, un système de prévision et d'avertissement de crue a été mis en place dans la province de l'Ontario. On a alors construit ou modernisé plusieurs installations de régularisation des crues, conçu des pratiques opérationnelles pour réagir rapidement à des conditions en rapide évolution et instauré des règlements pour limiter les développements et autres usages non indiqués des terres en zones inondables.

Au cours du dernier mois, d'importantes inondations ont eu lieu à de nombreux endroits en Ontario et dans d'autres provinces. Dans ma propre région, la baie de Quinte et le lac Ontario sont encore au-dessus de leur niveau historique des hautes eaux, établi il y a à peine deux ans, en 2017. En revanche, la région de Quinte Conservation a connu une importante sécheresse en 2016, qui a touché de nombreux groupes d'utilisateurs, et pas seulement les résidents ruraux, dont les puits étaient à sec. En fait, la totalité de la région de Quinte Conservation a été touchée d'une façon ou d'une autre. Les conditions de sécheresse observées dans nos lacs et nos rivières ont affecté les poissons et la faune. Notre communauté agricole a éprouvé des difficultés à arroser les cultures et à abreuver le bétail, ce qui a eu des répercussions financières. Les propriétaires de maison ont dû assumer le coût d'achat de grandes quantités d'eau pour leur ménage. Les municipalités ont dû instaurer des règlements pour limiter l'utilisation de l'eau.

Des phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles se produisent fréquemment partout dans le monde. Il ne fait aucun doute que ces phénomènes affectent notre région et nos bassins hydrographiques. Ils jouent un rôle dans de nombreuses catastrophes qui affectent nos forêts, nos lacs, nos rivières, nos milieux humides, nos poissons et notre faune — en plus de causer, comme bien des gens l'ont constaté récemment, la destruction de propriétés.

Nous pouvons renforcer notre résilience relativement aux changements climatiques grâce à une planification et à une adaptation adéquates. En 2016, Quinte Conservation a conçu une stratégie sur les changements climatiques en fonction de la nouvelle réalité des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations, les sécheresses et l'augmentation des précipitations abondantes. Nous avons mis en place des mesures dans le but d'atteindre notre objectif d'aider les résidents de notre bassin hydrographique à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les répercussions. Les infrastructures naturelles jouent un rôle crucial dans la prévention et l'atténuation des effets de phénomènes météorologiques extrêmes.

Collectivement, les offices de protection de la nature possèdent et protègent 150 000 hectares de terres, y compris des forêts, des milieux humides, des zones d'intérêt naturel et scientifique, des terrains récréatifs, des sites de patrimoine naturel et culturel, ainsi que des terres destinées à la régularisation des crues et au contrôle de l'érosion. Les forêts, les terres humides, les moraines, les prairies et les autres écosystèmes qui se trouvent sur les terres qui relèvent des offices de protection de la nature contribuent à prévenir et à réduire les effets délétères des changements climatiques. Tous ont un effet protecteur sur la qualité de l'eau et l'améliorent, permettent de réduire

les inondations, servent de sources d'eau potable, accroissent la biodiversité et fournissent des habitats sains à une vaste gamme d'espèces sauvages, de poissons et d'oiseaux. Les offices de protection de la nature jouent un rôle important dans la protection, la restauration et la gestion des infrastructures naturelles en Ontario.

Le spectacle de la déforestation à grande échelle, qui réduit la faculté d'absorption des terres en empêchant la rétention de l'eau et son lent retour dans le bilan hydrique, nous est familier. Il faut des mesures de protection pour favoriser la préservation des forêts. Le couvert forestier permet d'améliorer la qualité de l'eau et de ralentir le ruissellement de surface après des précipitations abondantes ou exceptionnelles, de même qu'il favorise l'infiltration de l'eau vers les nappes souterraines. L'augmentation du couvert forestier que vise un programme de plantation d'arbres bien financé comme 50 millions d'arbres joue un rôle important dans l'atténuation des catastrophes. Nous avons de nombreux partenaires, dont des municipalités et des intervenants du secteur privé, et nous plantons collectivement près de 2,5 millions d'arbres par année. Nous travaillons en partenariat avec Canards Illimités Canada et certains programmes de service de diversification des modes d'occupation des terres afin de restaurer les milieux humides et d'autres caractéristiques naturelles.

● (1550)

Il faut absolument renforcer les mesures de protection, et ce, pour tous les cours d'eau, tous les milieux humides et tous les bassins de drainage. Les milieux humides sont nécessaires lors de sécheresse et d'inondation. Ils emmagasinent l'eau, rechargent les nappes souterraines, permettent le dépôt des sédiments et constituent un habitat de choix pour le poisson et la faune.

Ils contribuent à ralentir l'écoulement de l'eau, à améliorer la qualité de l'eau et à séquestrer le carbone. Dans diverses régions, les cours d'eau urbains coulent dans des canaux en béton construits par le passé. Le débit d'eau y est restreint afin de favoriser son écoulement rapide. Pour atténuer les inondations, on pourrait d'abord permettre aux cours d'eau de couler sur leurs plaines inondables naturelles et de sortir de leur lit, en laissant l'eau se déplacer lentement dans le système.

Il est difficile de procéder à des mesures d'atténuation dans certaines zones déjà urbanisées. Il faut encourager les différents ordres de gouvernement à examiner de façon prioritaire et rigoureuse les demandes de lotissement, de sorte que l'on construise aux bons endroits. Les plaines inondables et les milieux humides ne sont pas de bons endroits où construire.

Les offices de protection de la nature appuient les infrastructures vertes et les initiatives d'aménagement à faible impact. La gestion par bassins hydrographiques est au cœur des stratégies de restauration et de conservation qu'ils préconisent. Pour s'attaquer à l'atténuation des catastrophes, il faudrait des programmes de rétablissement qui permettent au gouvernement d'exiger que le financement d'une maison soit conditionnel à des travaux préalables de protection contre les inondations, si elle est située sur une plaine inondable. Dans la mesure du possible, plutôt que de les reconstruire au même endroit, ces maisons devraient être éloignées des zones susceptibles d'être inondées actuellement et dans le futur.

Les programmes devraient comporter un volet financement pour la réinstallation plutôt que la reconstruction. Il faut investir dans la cartographie des plaines inondables et augmenter la couverture de cette cartographie, de façon à prévenir et, éventuellement, atténuer les catastrophes. Certaines plaines inondables cartographiées à des fins de conservation datent des années 1970. Des changements importants sont survenus en matière d'infrastructures et d'utilisation des terres, ce qui a une incidence sur l'exactitude des cartes existantes.

Dans notre région de l'Ontario, la cartographie des plaines inondables n'a pas été établie pour de nombreux cours d'eau. Il nous faut une cartographie à jour et rigoureuse des plaines inondables, sur laquelle appuyer nos décisions lors de l'examen des aménagements.

On doit prévoir, en cartographiant les plaines inondables, des scénarios d'inondation, et ce, dans le but de faciliter les interventions d'urgence de sécurité publique. Par exemple, si une zone est reconnue comme vulnérable aux inondations et qu'y sont indiqués des détails sur le niveau des eaux en fonction d'un débit particulier, les intervenants d'urgence disposeront des outils et de l'information nécessaires pour diriger les ressources.

Nous devons consacrer des investissements dans des modèles informatiques de simulation en temps réel, de façon à mieux suivre des phénomènes particuliers et voir de quelle façon les tempêtes affecteront les plaines inondables et le paysage environnant. Il faut également investir dans l'amélioration des réseaux existants de surveillance des précipitations, de l'épaisseur de la neige et de l'écoulement. Lors d'une inondation, la quantité de précipitations constitue généralement la variable la plus incertaine. C'est pourtant le facteur qui a le plus d'impact. Les précipitations sont à la source des inondations, alors il faut construire un meilleur réseau de surveillance des quantités.

Environnement et Changement climatique Canada produit d'excellentes courbes des débits jaugés, qui expriment essentiellement la relation entre la hauteur des crues et le débit. Toutefois, nous devons continuer d'améliorer leur précision et d'élargir le réseau de surveillance. Bien que les infrastructures et les barrages ne soient pas nécessairement naturels, ils jouent un rôle très important dans l'atténuation des catastrophes. L'investissement dans les structures de surveillance des niveaux et de régularisation des eaux prend toute son importance lors d'événements extrêmes, car ces structures captent l'eau d'écoulement et gèrent le rejet, le cas échéant, afin de réduire la durée des débits de pointe.

Ces structures, lorsqu'elles sont bien exploitées, s'avèrent également importantes pour réduire les effets de la sécheresse. Toutefois, leurs réservoirs ont une capacité limitée et elles ne peuvent constituer l'unique solution.

L'exploitation de barrages comporte des risques et des responsabilités considérables en matière de sécurité publique et d'exploitation. Pour éviter l'aggravation des inondations et des sécheresses, il faudra investir de façon importante dans de nombreuses structures. Dans la seule région de Quinte, il y a 42 structures de régulation de l'eau qui nécessitent des investissements importants pour la réalisation de travaux d'entretien majeurs, mineurs et préventifs. Dans notre analyse des possibilités de remplacement de ces structures, nous envisagerons la mise hors service, la remise à neuf et l'aménagement d'un barrage naturel, de façon à minimiser les besoins financiers à l'avenir.

En résumé, nous savons que les changements climatiques ont une incidence directe sur nos conditions météorologiques et nos collectivités. Il n'y a pas de meilleur moment qu'à présent pour

prendre les précautions qui s'imposent, se préparer à faire face aux impacts attendus et faire en sorte que notre pays soit en mesure d'affronter l'avenir. Nous devons promouvoir la conservation des forêts et soutenir les programmes de plantation d'arbres. Nous devons également renforcer la protection des cours d'eau et des terres humides, ainsi que la fonction de drainage des eaux d'amont. Il faut permettre la construction aux endroits opportuns, et non dans les plaines inondables et les milieux humides.

La nature possède ses propres mécanismes pour atténuer les conditions météorologiques extrêmes. Nous devons les laisser se déployer et permettre que des précipitations abondantes se déversent dans les plaines inondables naturelles près des lacs, des rivières et des milieux humides. Les installations de gestion des eaux pluviales en milieu urbain peuvent aider, mais la protection des terres humides et des plaines inondables constitue une meilleure solution. Nous devons investir dans l'amélioration de la couverture cartographique des plaines inondables, continuer d'investir dans de meilleurs modèles de simulation en temps réel pour bien suivre les tempêtes et dans l'amélioration des réseaux de surveillance des précipitations, de l'épaisseur de la neige et des débits d'eau.

● (1555)

Le Canada se doit d'être un chef de file dans sa lutte contre les effets des phénomènes météorologiques violents. C'est une tâche colossale qui a été confiée au Comité et il ne doit pas la négliger.

Le président: Merci. Il reste près de 30 secondes. Nous vous en sommes reconnaissants.

Monsieur Keen, nous allons vous donner la parole pour votre déclaration préliminaire de 10 minutes, allez-y.

M. Rob Keen (directeur général, Forests Ontario): Merci beaucoup.

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui. C'est dangereux d'être le troisième intervenant, car on a déjà amené beaucoup d'excellentes observations. Je tenterai d'éviter de les répéter.

Parmi les points saillants, j'espère que vous avez retenu l'importance de préserver les infrastructures naturelles. Beaucoup de menaces, particulièrement dans le Sud de l'Ontario, pèsent sur l'infrastructure naturelle — sur les terres humides, sur les prairies et, à plus forte raison, sur nos forêts.

Ici, dans le Sud de l'Ontario, les pressions exercées par la construction et l'agriculture grugent constamment ces infrastructures naturelles et, par conséquent, nous avons constaté une augmentation des inondations dans la région. Il est intéressant de noter que le phénomène des inondations n'est pas nouveau en Ontario. En fait, il y a une centaine d'années, les inondations se produisaient naturellement. Peut-être pas si naturellement, en fait, car elles étaient causées par la déforestation importante qui avait cours dans tout le Sud de l'Ontario, alors que les terres étaient dépouillées de leurs forêts. À partir de ce moment, nous avons constaté une augmentation des inondations dans une grande partie du Sud de l'Ontario.

Il y a plus d'une décennie, un forestier du nom de Zavitz avait déjà reconnu que la solution consistait à planter des arbres, alors c'est ce qu'il a fait. Il a planté au-delà d'un milliard d'arbres dans tout le Sud de l'Ontario pour contrer les inondations. Aujourd'hui, on peut voir, à travers les moraines, les arbres qui ont poussé sur une grande partie des bancs de sable qui existaient auparavant, et on voit qu'une forêt naturelle est en train de prendre leur place. Cela a fonctionné. Le nombre d'inondations a été soit maintenu, soit réduit par rapport à ce qui avait cours à l'époque, mais la menace resurgit aujourd'hui à cause de l'apparition incessante de nouveaux lotissements. Des régions entières sont dégarnies. Dans l'Est de l'Ontario, 600 acres de forêt ont été dépourvues à des fins agricoles.

Ce n'est pas viable. Malheureusement, ces cultures commerciales ont un impact à long terme sur notre environnement naturel, et il faut créer des incitatifs pour encourager les propriétaires fonciers à garder des arbres sur leur propriété ou à en planter d'autres sur leur propriété.

En Ontario, il y a bien des programmes comme le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées. Ces mesures réduisent les impôts que les propriétaires fonciers devraient payer. De plus, nous avons le Programme 50 millions d'arbres, qui réduisait les coûts de plantation d'arbres pour les propriétaires fonciers. Je suis d'avis que si, comme société, nous souhaitons voir les propriétaires offrir leurs terres et les voir y planter des arbres pour qu'ils bénéficient à toute la société, nous devons les encourager à le faire en réduisant leurs coûts.

Voilà des programmes essentiels, qui nous assureront de la présence de cette infrastructure naturelle à l'avenir.

Je pense que nous reconnaissons qu'en ce qui a trait aux feux de forêt — Kate a abordé le sujet —, nous avons constaté une augmentation. Pour résumer brièvement ces nouveaux phénomènes, l'augmentation des feux de forêt est causée principalement par l'augmentation de la sécheresse. Collectivement, pendant des décennies, les feux que nous avons éteints étaient de petits incendies. À l'heure actuelle, nous connaissons des situations où la sécheresse, les vents violents et une énorme quantité de matière inflammable se combinent pour former une tempête monstrueuse que nous n'arrivons plus à maîtriser. Nous voyons des incendies comme Parry Sound 33, qui a brûlé plus de 11 000 hectares. C'était un incendie de bien plus de 11 000 hectares. Il y a eu un incendie à Temagami d'environ 33 000 hectares.

Bien que les incendies soient un phénomène naturel dans nos écosystèmes et que beaucoup de forêts dépendent des incendies, il faut comprendre que les nouveaux types d'incendie sont beaucoup plus graves que les incendies de surface naturels. Ils brûlent les sols et augmentent l'érosion post-incendie. Il nous incombe, en tant que société, d'intervenir pour rétablir les forêts qui se dressaient sur ces terres.

Il y a différents aspects à considérer. Comme j'avais commencé à le dire dans mes remarques liminaires, les arbres constituent en grande partie la solution. Nous savons que les arbres procurent des avantages incroyables, tels que la séquestration du carbone, comme Kate l'a mentionné — non seulement ils réduisent les émissions de carbone, mais ils séquestrent le carbone qui se trouve dans l'atmosphère — et tous les autres. Je pense qu'il nous incombe simplement de faire en sorte que ces forêts demeurent dans notre paysage.

● (1600)

Grâce à l'aménagement forestier, à l'utilisation des produits du bois provenant de nos forêts aménagées durablement... Comme Kate l'a mentionné, nous avons les forêts les mieux aménagées au monde, ici au Canada, et c'est certainement le cas en Ontario. Nous devrions tous le reconnaître et en être très fiers. Nous devons également nous rendre compte que l'utilisation de produits du bois issus de cet aménagement durable est bonne pour l'environnement, et nous devons en faire la promotion chaque fois que c'est possible.

C'était là ce que j'avais à dire cet après-midi. J'ai essayé d'être bref, car d'excellentes déclarations ont déjà été faites et je suis prêt à répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Excellent. Je vous remercie tous les trois de ces observations très réfléchies et très inspirantes. Je sens que nous aurons de bonnes conversations.

Je souhaite la bienvenue à M. Shipley.

Je suis heureux de vous revoir ici.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Je suis heureux d'y être.

Le président: Nous allons commencer par M. Bossio.

Vous avez six minutes.

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Merci pour ces excellents exposés. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette discussion très importante.

J'aimerais commencer par Brad. C'est un plaisir de vous revoir. Il y a quelques semaines, à Quinte Conservation, je vous ai vu faire l'annonce importante d'un investissement fédéral de 250 000 \$ pour la gestion des sécheresses, destiné à mieux comprendre, gérer et contrôler le type de situation que nous avons vécue en 2016. Peut-être, pourriez-vous nous expliquer pourquoi c'est si important aujourd'hui, avec l'avènement des changements climatiques, alors que nous cherchons des façons de nous adapter et d'atténuer les effets de ces phénomènes.

M. Bradley McNevin: Ce financement est très important. Notre office de protection de la nature est représenté par 18 municipalités et ce financement aidera à la préparation des plans de gestion de la sécheresse pour ces 18 municipalités, afin qu'elles soient mieux préparées.

La région de Quinte dispose, pour ainsi dire, d'un approvisionnement limité en eau souterraine — le substratum rocheux est très fracturé —, par conséquent la plupart des régions dépendent vraiment des précipitations soutenues pour recharger leurs eaux souterraines. Ce financement nous permettra d'étudier de façon précise chacune de nos municipalités et de les aider à se préparer à la prochaine sécheresse qui touchera la population locale. Nous nous intéressons aux particuliers qui sont propriétaires fonciers. Le plan est surtout élaboré à l'échelle municipale, mais nous allons discuter avec les propriétaires fonciers, former des comités directeurs et faire un effort de communication à destination du public pour le faire participer au processus.

M. Mike Bossio: La grande majorité des gens qui vivent dans notre région, le comté de Hastings, dépendent des puits...

M. Bradley McNevin: C'est exact.

M. Mike Bossio: ... pour leur alimentation en eau, il est donc d'une importance capitale dans une région comme la nôtre, qui a un aquifère vulnérable, d'avoir à la fois une capacité de gestion de la sécheresse et une capacité de gestion des inondations. Lorsqu'il y a des inondations, bien sûr, ces puits sont également contaminés. Dans un cas, ils sont à sec, et dans l'autre, ils sont contaminés. Merci beaucoup du travail très important que vous faites à Quinte Conservation pour nous aider à mieux comprendre comment nous pouvons nous adapter aux conditions changeantes auxquelles nous sommes confrontés.

J'aimerais maintenant m'adresser à Rob Keen.

Monsieur Keen, vous avez parlé de l'effet des arbres — je vais vous citer, parce que vous avez eu des mots très percutants. Vous avez dit: « Nous devons comprendre que pour avoir une économie saine et une société saine, nous avons besoin de forêts saines. Pour avoir des forêts en bonne santé pour notre avenir, nous devons planter plus d'arbres. »

À ce jour, le Programme 50 millions d'arbres a permis de planter 27 millions d'arbres, soit plus de la moitié de l'objectif à atteindre. Avec nos 15 000 hectares de nouvelles forêts, en moyenne, le programme a planté 2,5 millions d'arbres chaque année, sur environ 4 000 propriétés. Selon le rapport de la commissaire à l'environnement, la couverture forestière moyenne dans le Sud de l'Ontario est d'environ 26 %, mais dans certains secteurs, elle n'est que de 5 %. Le rapport indique que 30 % des terres doivent être plantées d'arbres pour restaurer le couvert forestier dans le Sud de l'Ontario à des niveaux optimaux. Cela équivaut à 680 000 hectares.

Dans quelle mesure la suppression de ce programme est-elle catastrophique? Il me semble que vous avez évoqué le problème qu'il y avait à ne pas planter d'arbres et celui de l'absence de forêts. Vous pourriez peut-être nous en dire davantage à ce sujet.

• (1605)

M. Rob Keen: Bien sûr.

Pour rebondir sur les pourcentages que vous avez cités, Environnement Canada a publié il y a quelques années un rapport intitulé *Quand l'habitat est-il suffisant?* Il en est à sa troisième édition et traite de la nécessité d'avoir une couverture forestière d'au moins 40 % pour que la forêt puisse se maintenir en santé. En dessous de ce chiffre, les forêts ressentiront les effets des changements climatiques. À mesure que ceux-ci progressent, les forêts ne pourront pas s'y adapter aussi facilement. Il faut une forêt vaste, saine, contiguë et diversifiée pour s'adapter aux changements climatiques.

En ce qui concerne l'annulation du Programme 50 millions d'arbres, oui, c'est assez catastrophique. Il s'agissait du plus important programme de plantation d'arbres en Ontario.

Il convient de distinguer le boisement du reboisement. L'industrie forestière est tenue, en vertu de la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne, de régénérer toutes les zones qu'elle exploite. Cela pourrait s'orienter en partie vers la plantation. Avec le travail que nous faisons...

C'est pour les terres de la Couronne. Cela fait partie de l'industrie forestière. Ce sont simplement des affaires courantes. Cette industrie plante entre 60 et 80 millions d'arbres par an dans le Nord de l'Ontario sur des terres publiques de la Couronne pour respecter ses accords juridiques.

Les zones dans lesquelles nous plantons des arbres sont destinées au boisement, qui consiste essentiellement à établir un nouveau couvert forestier. Cela se fait dans les champs agricoles abandonnés

ou sur certaines terres municipales qui, traditionnellement, n'étaient pas boisées. Grâce à ce programme, nous créons une nouvelle couverture forestière.

Il est certain qu'avec la disparition du Programme 50 millions d'arbres, il n'y a plus de programme permettant de planter des arbres à grande échelle, soit de l'ordre de deux millions et demi à trois millions d'arbres par an dans le Sud de l'Ontario afin de régénérer ces zones et d'obtenir une couverture forestière pouvant atteindre les 40 %. C'est tout à fait catastrophique.

M. Mike Bossio: Merci beaucoup de votre témoignage.

Le président: Nous passons maintenant à M. Godin.

[Français]

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

À ce comité, nous voulons savoir ce qu'il est possible de faire pour limiter les catastrophes naturelles. Nous sommes conscients de l'existence des changements climatiques. Il faudrait être aveugles pour ne pas les voir ou les constater. Votre présence est importante pour que nous puissions bien faire notre travail.

Je vais commencer par poser des questions à Mme Lindsay, de l'Association des produits forestiers du Canada.

Vous avez présenté un beau portrait de la forêt canadienne. Vous avez démontré que le Canada a fait beaucoup dans le passé pour protéger sa forêt. Vous avez parlé de certaines solutions comme le bioplastique, le biocarburant et un autre élément que je n'ai malheureusement pas noté. Que pourrions-nous faire de plus? Nous sommes des leaders, mais il y a encore des catastrophes naturelles. Que pouvons-nous faire de plus, comme parlementaires fédéraux, pour essayer de protéger notre planète? Je pense que la forêt est un élément important de la protection de notre planète.

[Traduction]

Mme Kate Lindsay: Merci. C'est une excellente question.

Je pense qu'il faut un changement de paradigme. Je suis tout à fait d'accord avec Rob Keen lorsqu'il dit que les arbres sont la solution. Le fait d'avoir des forêts productives, exploitables et saines contribuera grandement à atténuer les incendies catastrophiques et les inondations qui en découlent.

S'agissant des inondations, c'est un peu plus compliqué. Je dirais que, compte tenu des changements climatiques et du fait que nous nous trouvons dans ces écosystèmes naturels perturbés, ce que nous avons appris du passé ne va pas nécessairement nous guider pour l'avenir.

Si nous sommes confrontés à des feux plus chauds et à des incendies plus graves, je pense que nous devons envisager certaines choses. Il s'agit par exemple de faire des évaluations de la vulnérabilité. Ressources naturelles Canada, RNCan, fournit en ce moment des fonds à cet effet. Nous encourageons le ministère à accroître ce financement. Il est destiné aux provinces, aux sociétés d'aménagement forestier, aux régions et aux forêts gérées par les collectivités pour les aider à comprendre leurs vulnérabilités. Ce sera différent d'une région à l'autre. Il peut s'agir d'une sécheresse, d'un feu de forêt ou d'une infestation de ravageurs, selon l'endroit où vous trouvez. Ces vulnérabilités peuvent aussi se combiner.

Il s'agit en fait d'une évaluation obligatoire de la vulnérabilité dont le cadre est fixé par le Conseil canadien des ministres des forêts, le CCMF. Elle indique aux organisations les étapes à respecter: « Quelles sont mes vulnérabilités, compte tenu des changements climatiques et quelles sont les possibilités dont je dispose pour m'adapter à ces changements afin d'en atténuer davantage les effets? » Certains choix se font sans regret; en réalité, ce sont simplement les choses évidentes à faire. Dans certains cas, il faudra plus d'argent, plus d'investissements.

Certaines solutions peuvent nécessiter des changements de politiques. Par exemple, certaines administrations ont établi de façon assez précise les essences d'arbres que l'on peut planter et où on peut les planter. Peut-être pourrions-nous dire qu'il est possible de planter des semences qui sont adaptées à des régions un peu plus méridionales et que nous n'avions pas le droit de planter auparavant. Nous savons que tel semencier sera adapté au climat futur. Il peut être résistant à la sécheresse. Il pourrait être résistant aux parasites, etc. Je ne parle pas d'arbres génétiquement modifiés; je parle du stock de semences naturelles qui a été adapté.

Je pense qu'il y a d'excellentes idées à creuser et que le gouvernement fédéral pourrait les appuyer.

Ensuite, il me semble que nous devons aussi examiner le concept FireSmart. Cela se passe au niveau communautaire. Il faut l'élargir, parce que certains de ces principes ne s'appliquent peut-être pas à un territoire beaucoup plus vaste. Par exemple, lorsque nos gestionnaires forestiers participent à un forum communautaire pour gérer les forêts, particulièrement en Colombie-Britannique à l'heure actuelle, les collectivités disent qu'il ne faut pas toucher à ces forêts pour des raisons esthétiques, ou qu'il faut conserver les arbres en raison d'une aire d'hivernage du cerf. Ce sont toutes des valeurs importantes que nous appelons des « contraintes sur le paysage ».

Cependant, la collectivité dit maintenant qu'elle préférerait atténuer le risque d'incendie de forêt: « Je ne veux pas avoir à évacuer ma ville. Pouvons-nous envisager d'éclaircir certaines de ces forêts et de les traiter, afin d'avoir un meilleur plan d'atténuation pour éviter qu'un incendie catastrophique se déclare? » Une partie de ce bois pourrait être utilisée... Nous pourrions extraire les résidus, le combustible et cela pourrait être utilisé pour produire des biocombustibles ou des bioproduits.

Je pense que nous pouvons faire beaucoup de choses, mais il faut voir les choses un peu différemment de ce que nous avons fait par le passé, avoir une conversation honnête sur les valeurs et tenir compte des risques d'incendie et d'inondation dans cette analyse.

Merci.

• (1610)

[Français]

M. Joël Godin: Je vous remercie, madame Lindsay.

Je vais me dépêcher de poser une dernière question, avant que le président ne me ramène à l'ordre.

Vous avez parlé d'un projet pilote que vous et une compagnie dont je n'ai pas retenu le nom aviez lancé en 2008 dans le parc national Jasper, géré par Parcs Canada. En 2008, nous étions déjà conscients des changements climatiques. Vous avez mentionné dans votre introduction que vous aviez atteint les objectifs que vous vous étiez fixés pour ce projet pilote. Quels étaient précisément ces objectifs et sur combien d'années votre projet s'est-il déroulé pour que vous puissiez mesurer leur atteinte?

[Traduction]

Le président: Une réponse très brève. Les six minutes sont écoulées.

Mme Kate Lindsay: D'accord.

Nous n'en sommes qu'au début, mais les objectifs fixés par Parcs Canada étaient d'atténuer le risque d'incendie et ils comprenaient un certain nombre d'autres valeurs s'agissant de l'habitat faunique, du sol, de l'entretien du sol, des débris ligneux grossiers, soit beaucoup d'aspects techniques.

Cela faisait partie d'une opération forestière qui a été conduite avec un soin extrême. Les objectifs ont été atteints pendant toute la durée du contrat s'agissant d'extraire la quantité de bois nécessaire — les arbres malades — pour atténuer le risque pour la ville de Jasper. De plus, toutes les évaluations de suivi et les vérifications effectuées par Parcs Canada et les organismes de réglementation ont montré que l'exploitation effectuée par Canfor répondait aux objectifs en matière d'entretien du sol et de l'habitat.

Pour ce qui est de l'atténuation à long terme, nous devons attendre et voir si ces coupe-feu sont vraiment efficaces.

• (1615)

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Stetski, vous avez six minutes.

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Merci.

Merci d'être ici aujourd'hui.

Ma circonscription rurale se trouve dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique. Il y a plus d'une douzaine de scieries dans ma région.

Madame Lindsay, j'ai quelques questions au sujet de l'industrie et de la planification relative aux changements climatiques. Dans ma circonscription, on s'inquiète beaucoup de l'exploitation forestière, des bassins hydrographiques et des potentiels glissements de terrain. Il y en a eu, en petit nombre heureusement. Je me demande si l'industrie travaille à l'élaboration de nouvelles normes pour relever les défis que posent les changements climatiques, y compris les pluies plus abondantes, etc.? Par exemple, avez-vous modifié les normes d'exploitation forestière pour les adapter aux zones en forte pente et pour prendre en compte d'autres problèmes potentiels de glissements de terrain?

Mme Kate Lindsay: Formidable. Merci. C'est une bonne question.

L'industrie s'en préoccupe depuis un certain temps. J'ai travaillé dans ce secteur il y a une quinzaine d'années, et il fallait avoir dans l'équipe un expert en stabilité des pentes qui s'occupait de la conception technique.

Étant donné les changements climatiques, il faut en tenir compte davantage, en particulier dans la collectivité d'où je viens — je viens de la côte Ouest du Canada —, parce que nous assistons à des épisodes de précipitations, ce que nous appelons des systèmes adaptés aux crues éclair annuelles, qui se produisent moins souvent, mais avec des précipitations plus abondantes. Ces systèmes peuvent-ils résister à une inondation? Le dimensionnement des buses, la conception des routes, l'aménagement des blocs, etc. sont très importants.

L'expertise nous est apportée par Forest Products Innovations, FPI, un groupe actif dans l'ensemble du Canada qui se penche sur l'innovation en ingénierie et l'adaptation à l'avenir.

J'encourage les entreprises et les régions à faire des études de base. Je pense que le point soulevé par mon collègue est qu'il faut permettre à certains de ces systèmes d'utiliser leurs plaines inondables naturelles, et il nous faut comprendre où elles se trouvent. Ces évaluations de base aideront à déterminer s'il s'agissait d'un phénomène naturel, s'il est lié aux changements climatiques, ou à certains développements dans le bassin hydrographique. Avoir une idée claire de la raison pour laquelle ces... S'il y a des eaux de ruissellement, des sédiments ou des chenaux d'érosion, ce genre de choses.

Nous avançons, nous participons à des recherches menées à l'Université de Waterloo, à l'Université Trent et dans d'autres lieux, sur la situation consécutive à un incendie catastrophique. Ces bassins hydrographiques ne sont pas... Il y a des problèmes d'eau potable. Est-ce l'occasion pour nous de comprendre ce système dynamique de façon naturelle, puis de voir comment nous pouvons gérer les forêts afin d'atténuer le risque d'incendie catastrophique et d'inondation?

Je pense que c'est un bon point et que beaucoup de travail se fait. Je me ferai un plaisir de faire auprès de vous le suivi des changements qui ont pu être apportés récemment.

M. Wayne Stetski: Il serait bon, à un moment donné que l'industrie forestière dans son ensemble élabore une stratégie ou un plan sur les changements climatiques, sur ce qu'il faudrait peut-être changer pour s'y adapter à l'avenir.

Dans le même ordre d'idées, aujourd'hui lorsqu'un incendie se produit dans une zone concernée par une possibilité annuelle de coupe, une PAC, qu'advient-il de cette PAC pour cette zone en particulier et en fin de compte à qui incombe la responsabilité de planter des arbres dans une zone détruite par le feu, à l'industrie ou au gouvernement?

Mme Kate Lindsay: C'est une bonne question.

D'après ce que je comprends, à partir d'une certaine taille, c'est l'obligation de la Couronne, alors la province est tenue de rétablir ces...

M. Wayne Stetski: Je crois comprendre que nous accusons un léger retard dans le reboisement, en partie à cause du nombre d'incendies auxquels nous sommes confrontés.

Mme Kate Lindsay: Absolument.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a créé la Forest Enhancement Society of BC. Je sais que les entreprises forestières, les collectivités et la province travaillent par l'entremise de cette société pour restaurer les zones après les incendies, après les ravages du dendroctone du pin, comme l'a dit Rob Keen, afin que certaines de ces zones soient reboisées beaucoup plus rapidement et qu'elles soient remises sur la bonne voie.

M. Wayne Stetski: J'y reviendrai peut-être si j'ai un autre tour de questions.

Monsieur McNevin, vous avez parlé de l'importance de rétablir les cycles naturels de l'eau. Je suis tout à fait d'accord avec vous — j'ai été maire, et j'ai aussi travaillé avec le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. Dans quelle mesure les municipalités collaborent-elles à cette idée?

• (1620)

M. Bradley McNevin: À l'échelle locale, nos partenariats avec les municipalités sont très bons. Nous avons des plans d'eau, des rivières et des cours d'eau qui provoquent régulièrement des inondations. Nous travaillons à des mesures d'atténuation pour régler ces problèmes particuliers, mais il y a beaucoup de travail à faire pour

certaines petites rivières et certains cours d'eau pour lesquels il n'existe pas de cartographie des plaines inondables ou pour lesquels la cartographie est inexacte. Je pense qu'il sera essentiel d'amener les municipalités à s'attaquer à ces problèmes à l'avenir.

M. Wayne Stetski: Ce sera un énorme travail pour les municipalités de l'ensemble du Canada.

M. Bradley McNevin: Absolument.

M. Wayne Stetski: Monsieur Keen, rapidement, y a-t-il actuellement un financement fédéral pour les arbres?

M. Rob Keen: Pas actuellement, non.

M. Wayne Stetski: Non? Pensez-vous qu'il devrait y en avoir?

M. Rob Keen: Absolument. Plus il y a de partenaires qui contribuent à la plantation d'arbres, mieux c'est.

Le président: Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant entendre M. Fisher et M. Amos, qui partageront leur temps de parole. Je vais leur montrer, à la fin des deux minutes, le carton et, à la fin des trois premières minutes, je montrerai le carton rouge, puis la prochaine personne pourra intervenir.

Monsieur Fisher, écoutez je vous prie.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Vous avez la parole.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci, monsieur le président. Merci, mesdames et messieurs.

Je vais interroger Mme Lindsay, si vous me le permettez. Nous savons que les forêts du Canada peuvent être transformées par les changements climatiques, tout comme certaines pratiques forestières peuvent altérer la capacité d'une forêt à atténuer les effets de ces changements climatiques. Aujourd'hui, en Nouvelle-Écosse, nous avons très peu de terres publiques, car la plupart appartiennent à des intérêts privés. Cela donne beaucoup de responsabilités aux propriétaires de terrains boisés et aux gouvernements qui les réglementent et il leur incombe de pratiquer une bonne gestion forestière.

Je sais qu'il y a de nombreux propriétaires de terrains boisés qui gèrent leurs terres de façon positive et durable, mais j'aimerais savoir si vous pourriez travailler avec des particuliers qui possèdent des terrains boisés pour leur enseigner les pratiques exemplaires qui permettront à nos forêts de jouer un rôle potentiel dans l'atténuation des effets des changements climatiques.

Mme Kate Lindsay: L'Association des produits forestiers du Canada, l'APFC, représente très largement les entreprises forestières gérées par l'État au Canada. Nous travaillons également avec certaines associations de propriétaires de terrains boisés. Nous travaillons à généraliser certaines de ces pratiques d'atténuation et d'adaptation. De mon point de vue, dans le contexte de la réglementation, il est positif que les lois provinciales sur la planification de l'aménagement forestier traitent des possibilités d'adaptation et d'atténuation. Mais l'autre aspect est la certification forestière. Même les propriétaires de terrains boisés ou les gestionnaires de terres privées souscrivent aux normes de certification forestière et il y a des normes différentes selon la superficie des terrains que vous gérez. Nous avons travaillé avec quelques-unes de ces normes pour intégrer certaines composantes d'atténuation et d'adaptation à ces indicateurs. Je pense que c'est une façon de sensibiliser les gestionnaires forestiers aux possibilités qui s'offrent à eux, puis d'avoir un système de vérification pour contrôler si, dans les faits, ils mettent en œuvre ces stratégies.

M. Darren Fisher: D'accord. Merci.

Nous passons maintenant à M. Amos.

Le président: Il vous reste une minute.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Merci, monsieur Fisher.

Merci à nos témoins. C'est vraiment formidable de vous avoir ici.

J'aimerais intervenir au sujet de ce qui me semble être deux ordres de gouvernement qui prennent des directions totalement différentes lorsqu'il s'agit d'accroître le couvert forestier et les milieux humides, etc.

D'un côté, il y a notre gouvernement, qui a investi des sommes historiques, soit 1,3 milliard de dollars sur 5 ans, dans les aires protégées, les espaces protégés et dans toutes les différentes formes d'aires terrestres et marines. En même temps, notre gouvernement a également ouvert pour la première fois la catégorie des infrastructures naturelles à l'éligibilité au financement fédéral pour les gouvernements provinciaux, dans le cadre des ententes bilatérales sur l'infrastructure signées avec chaque province. Par conséquent, les gouvernements provinciaux qui choisissent de lancer des programmes ouverts permettant l'établissement d'infrastructures naturelles peuvent recevoir du financement fédéral à cette fin. C'est aux provinces de décider.

Je ne crois pas qu'en Ontario on soit allé dans cette direction. Corrigez-moi si je me trompe. D'un autre côté, le gouvernement de l'Ontario, à l'échelle provinciale, se retire de la plantation d'arbres.

Je vois deux orientations différentes et je me demande si vous pourriez nous parler de l'importance d'une part, des investissements massifs du gouvernement fédéral dans la conservation et dans l'infrastructure naturelle et d'autre part, du travail d'équipe et du fait qu'il y a un véritable problème lorsqu'un gouvernement provincial va dans la direction opposée.

Nous pourrions peut-être commencer par M. Keen.

•(1625)

M. Rob Keen: Bien sûr.

Oui, certainement, l'idée est que cela ne peut pas être assumé par un seul ordre de gouvernement. Il faut qu'il y ait de multiples partenaires à la table pour travailler à cette orientation commune, pour arriver à l'infrastructure naturelle que nous essayons tous, je crois, de réaliser.

Il est certain qu'avec l'orientation du gouvernement provincial actuel, cela pourrait être discutable parce qu'il a annulé le Programme 50 millions d'arbres. Ce gouvernement annule d'autres mécanismes de soutien en lien avec la nature, avec les diverses espèces en voie de disparition, ce genre de choses semblent être remises en question.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense que nous pouvons tous comprendre qu'il nous faut un environnement sain afin de favoriser une société saine et une économie saine et non l'inverse. Nous ne pouvons pas nous concentrer sur l'économie et nous préoccuper de l'environnement plus tard. C'est la tendance depuis longtemps. Espérons maintenant que nous pourrions commencer à reconnaître que cela ne fonctionne pas et que nous devons commencer par un environnement sain.

Je le répète, les gouvernements doivent contribuer à cet effort. Je crois que les sociétés doivent elles aussi participer par le biais de la responsabilité sociale des entreprises, et il est certain que le public et les particuliers eux-mêmes peuvent contribuer à ce que nous travaillions tous ensemble pour faire en sorte que nous ayons un environnement sain pour l'avenir.

M. William Amos: Merci.

Monsieur McNevin, avec le peu de temps qu'il nous reste, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Bradley McNevin: Je suis d'accord pour dire que tous les ordres de gouvernement... Nous avons besoin de soutien pour les offices de protection de la nature. Le gouvernement provincial envisage de revoir la Loi sur les offices de protection de la nature et la façon dont elle est administrée. Il est d'une importance vitale pour ces offices que la Loi sur les offices de protection de la nature soit représentée pour nous permettre d'examiner correctement les propositions de développement et de mettre en oeuvre les mesures prévues dans la loi pour améliorer notre environnement et protéger les gens contre les effets des inondations et des catastrophes.

Le président: Merci.

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Y a-t-il du temps pour demander..

Le président: Je pense qu'il reste du temps pour une série de questions de trois minutes, monsieur Fast, si vous voulez vous y atteler, après quoi nous suspendrons la séance et nous reprendrons nos travaux pour donner la parole au prochain groupe.

L'hon. Ed Fast: Merci, monsieur le président, et merci à tous nos témoins d'être ici.

J'ai remarqué que mon collègue, M. Amos, a essayé de vous entraîner dans un commentaire politique. Ce n'est pas ce que je vais faire. Je pense que c'est trop important pour être politisé.

J'aimerais parler un peu des possibilités de restauration et d'expansion des milieux humides qui s'offrent à nous pour faire face aux défis que représentent les inondations dans l'ensemble du Canada.

M. Amos a déjà mentionné certains des fonds fédéraux disponibles pour le développement des infrastructures. Pourriez-vous nous donner votre point de vue sur les programmes qui existent actuellement au niveau fédéral et qui appuient la gestion et l'expansion des milieux humides, surtout dans les collectivités locales, où je vois beaucoup de choses se produire?

Dans ma collectivité d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, il y a un certain nombre de milieux humides urbains qui ont été préservés, qui sont protégés contre l'étalement urbain et aujourd'hui, ils nous aident beaucoup à gérer les problèmes que posent les inondations de temps à autre.

J'aimerais entendre vos commentaires, et j'ai une question pour Mme Lindsay.

M. Bradley McNevin: Je peux parler de mon bassin hydrographique. Tout en reconnaissant le fait que nous recevons du financement du gouvernement fédéral pour la protection des terres humides et de l'infrastructure, nos offices de protection de la nature essayent de protéger les terres humides avant qu'elles ne soient détruites. Donc, laissez-les intactes. Je dirais qu'il faut empêcher le développement d'empiéter sur ces terres humides et de les détruire afin qu'elles puissent jouer leur rôle. À mon avis, il vaudrait mieux laisser les choses telles qu'elles sont et ne pas avoir à les réinventer une fois qu'elles ont été abîmées.

•(1630)

L'hon. Ed Fast: Madame Lindsay, votre organisation, l'APFC, représente le secteur des forêts aménagées. Est-ce exact?

Mme Kate Lindsay: C'est exact.

L'hon. Ed Fast: D'après l'ensemble des recherches que votre industrie a menées sur les incendies de forêt et leur atténuation, y a-t-il des mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre, selon vous, pour réduire l'incidence des incendies dans les forêts aménagées?

Mme Kate Lindsay: Je pense que cela s'appuierait sur ce que j'ai mentionné plus tôt. Le gouvernement fédéral a beaucoup d'expertise dans ce domaine, une expertise considérable à l'échelle du Service canadien des forêts. Un grand nombre de spécialistes des forêts et des incendies travaillent dans les nombreuses stations de recherche au Canada, alors je crois qu'il y a des connaissances qui peuvent être partagées.

Je pense que l'une des étapes de cette approche est l'évaluation de la vulnérabilité, la compréhension des vulnérabilités propres à chaque région en matière d'incendie, puis la collaboration avec de multiples ordres de gouvernement pour faire progresser ces mesures d'atténuation et d'adaptation, particulièrement en ce qui concerne la sécurité communautaire et la protection civile.

Il se fait actuellement beaucoup de travail intéressant à petite échelle. À mon avis, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle pour identifier les possibilités qui pourraient faire l'objet de davantage d'investissements et être développées.

Le président: Merci.

J'aimerais remercier nos trois témoins d'être ici aujourd'hui. Nous aurions pu consacrer beaucoup plus de temps à cette question, mais comme nous approchons de la fin de la session, nous voulions consacrer la journée d'aujourd'hui à cette question très importante pour les Canadiens — nous en entendons beaucoup parler — et nous consacrerons un peu de temps mercredi au même sujet.

Merci beaucoup de nous avoir fait part de vos réflexions aujourd'hui. C'était très intéressant et c'est peut-être quelque chose que la prochaine législature sera en mesure de poursuivre et de vraiment développer.

Nous allons maintenant suspendre la séance et changer de témoins, puis nous reprendrons dès que possible.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Je remercie les témoins du prochain groupe d'être venus participer à cette discussion.

Nous accueillons Richard Moreau et Adrienne Ethier, de la société Calian Group Ltd., ainsi que Quincy Emmons et William Stewart, de la société FireRein Inc. Nous entendrons aussi M. Craig Stewart, du Bureau d'assurance du Canada.

Bienvenue à vous tous.

Je crois que les témoins de FireRein ont une présentation PowerPoint. Les appareils sont branchés, alors nous commencerons par votre déclaration préliminaire de 10 minutes.

Nous entendrons ensuite les représentants des deux autres organismes, puis nous passerons aux questions et réponses, comme vous avez vu que nous faisons avec le groupe de témoins précédent.

Bienvenue. Cette conversation promet d'être très intéressante.

Messieurs les témoins de FireRein, vous avez la parole.

M. Quincy Emmons (président, FireRein Inc.): Nous remercions le président, les vice-présidents et les membres du Comité de nous avoir invités à faire cette présentation.

Je m'appelle Quincy Emmons et je suis président et cofondateur de la société FireRein. Je suis accompagné du président du Conseil d'administration de FireRein, M. William Stewart, qui est un dirigeant distingué du service canadien d'incendie.

La société FireRein a été fondée par des pompiers qui ont découvert ce qui se trouve réellement dans les produits chimiques que l'on utilise pour lutter contre les incendies. La formule durable Eco-Gel de FireRein est certifiée 100 % biologique par le Département de l'Agriculture des États-Unis et par UL Environment, ce qui confirme que chaque ingrédient qu'il contient est à base de plantes. En fait, la majorité de nos ingrédients sont cultivés par des agriculteurs canadiens.

Nous répandons l'Eco-Gel avec l'équipement habituel de lutte contre les incendies. Il crée un revêtement visqueux qui adhère aux surfaces horizontales, verticales et aériennes pour éteindre rapidement les incendies. En réalité, nous rendons l'eau collante. L'Eco-Gel sert aussi de revêtement de prévention qui protège les structures situées à côté d'un incendie. Nous l'appliquons aussi aux maisons et aux entreprises qui se trouvent sur le passage des feux de forêt. L'Eco-Gel se compose seulement d'ingrédients à base de plantes. Il ne contient donc aucun produit chimique nocif.

Une fois comprimé sous pression, l'Eco-Gel coule comme de l'eau, mais quand cette énergie se dissipe, il adhère en 10 à 15 secondes. Les pompiers peuvent ainsi contrôler l'écoulement de l'eau, qui autrement se répand dans les ruisseaux et s'infiltrerait dans le sol. L'Eco-Gel de FireRein se refroidit rapidement et étouffe l'oxygène de l'incendie, qui s'éteint alors rapidement.

Les changements climatiques causent de plus en plus de gigantesques incendies. Les rapports de l'incendie dévastateur de Fort McMurray indiquent que les braises sautaient vers l'avant, embrasant des maisons et des entreprises, ce qui a obligé des pompiers à quitter leur position pour aller éteindre ces nouveaux incendies. Cette situation a créé un effet boule de neige, et le problème s'est aggravé au point de submerger les ressources disponibles.

Plusieurs rapports indiquent que les feux de forêt produisent des émissions de carbone considérables, mais que l'on ne les signale souvent pas, car cela rendrait les statistiques plus négatives qu'elles ne le sont déjà.

Le Canada a déjà approuvé plusieurs retardateurs à long terme pour lutter contre les incendies de forêt; cependant, ils sont tous produits par une seule et unique entreprise. Les étiquettes de mise en garde de ces produits nous avertissent de ne pas les appliquer au feuillage de végétaux en pleine croissance et de ne pas les vaporiser sur des cours d'eau, ni en saison ni pendant l'année. Plusieurs rapports, comme celui que vous voyez ici, décrivent les impacts nocifs des produits que l'on utilise à l'heure actuelle.

Le service des incendies connaît depuis des années les effets des mousses AFFF; il sait qu'elles causent le cancer. Les mousses ignifuges sont interdites partout dans le monde parce qu'elles contiennent des produits chimiques cancérigènes. Elles ont contaminé l'eau potable de centaines de bases militaires américaines et même de certaines villes canadiennes comme Mississippi Mills, en Ontario.

En luttant contre les incendies, les pompiers appliquent de grandes quantités d'eau qui contiennent ces produits chimiques. Ces substances s'accumulent dans les organismes vivants, et donc chez les humains, chez les animaux et dans les écosystèmes. On les retrouve encore de nombreuses années après leur application. Comme on le voit souvent dans les manchettes, l'assainissement de l'environnement, les soins de santé et les implications juridiques de leurs impacts coûtent incroyablement cher.

La société FireRein développe, ici même au Canada, une solution de lutte contre les incendies novatrice et plus sûre. De nombreux services d'incendie municipaux et bien des installations industrielles s'en servent déjà. Les distributeurs de FireRein situés partout au Canada désirent ardemment la présenter à d'autres collectivités et suggérer de nouveaux champs d'utilisation.

L'Eco-Gel est manifestement plus efficace que les mousses et les gels ignifuges. Il éteint le feu plus rapidement tout en utilisant moins d'eau. Il réduit aussi l'impact environnemental des incendies en contrôlant l'écoulement des eaux et en n'ajoutant pas de produits chimiques nocifs à une situation déjà dangereuse. Sa capacité d'adhérer aux éléments auxquels on l'applique est essentielle.

L'Eco-Gel de FireRein est le premier gel qui éteint efficacement les incendies de carburants de type B ainsi que les incendies de forêt et les incendies de structure de type A. Il offre donc aux brigades de pompiers un outil polyvalent de lutte et de prévention.

Un rapport canadien a conclu que les gels ignifuges sont plus efficaces que les retardateurs à long terme. L'Eco-Gel de FireRein pourrait servir de revêtement sans produits chimiques que l'on épandrait sur les forêts pour créer des coupe-feu et pour aider les équipes d'incendie à effectuer des brûlages dirigés sans endommager les arbres. Il est crucial d'effectuer des brûlages dirigés pour maintenir les forêts en santé.

● (1640)

L'Eco-Gel de FireRein est certifié. Il est plus sûr, et de nombreux rapports prouvent qu'il est plus efficace.

Il faut que nous puissions empêcher les braises de transformer les feux de forêt en incendies gigantesques, appliquer l'Eco-Gel sur les terres afin de protéger les propriétés contre les incendies et contre les produits chimiques nocifs et l'appliquer directement pour éteindre les feux de forêt.

Nous avons besoin de soutien. Il nous faut l'appui du gouvernement pour sensibiliser le public et lui faire connaître notre produit, pour encourager les organismes à utiliser l'Eco-Gel et pour modifier les règles que l'on a changées pendant les années 1970 et 1980 afin de permettre l'utilisation de produits chimiques pour éteindre les feux de forêt. Nous avons besoin d'aide pour changer ces règles afin qu'elles autorisent l'application de produits certifiés 100 % d'origine végétale plutôt que de produits chimiques nocifs. Les règles devraient être fondées sur l'efficacité et sur l'impact environnemental.

Une fois de plus, je vous remercie de nous avoir offert cette occasion de vous parler. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Excellent. Tout cela est très intéressant, et nous avons hâte de discuter de votre produit.

Nous passons maintenant la parole aux témoins de la société Calian Group Ltd., qui ont 10 minutes pour faire leur présentation liminaire.

● (1645)

M. Richard Moreau (directeur, Solutions de gestion des urgences, Calian Group Ltd.): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de nous avoir invités aujourd'hui à présenter notre point de vue sur les risques et sur les catastrophes naturelles.

Je m'appelle Richard Moreau. Je suis directeur des Solutions de gestion des urgences à Calian. Au fil des ans, mon travail dans le domaine de la gestion des urgences a inclus l'évaluation des risques et l'élaboration de plans. Je prépare aussi des programmes d'exercices et de formation pour aider nos premiers intervenants à gérer les incidents et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine et à y réagir ainsi qu'à administrer de vastes déploiements de sécurité. Mon collègue et moi allons vous présenter aujourd'hui une approche scientifique de la gestion et des structures d'urgence.

Toutes les catastrophes naturelles posent des défis au système. Il faut assurer la capacité d'intervention et la soutenir tout au long de l'intervention et du rétablissement complet. Nos structures et nos systèmes actuels ne sont ni optimisés ni conçus de manière à soutenir les périodes d'intervention et de rétablissement de plus en plus longues à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes toujours plus fréquents et violents.

Pour renverser cette tendance, il faut consacrer davantage de ressources à l'atténuation des risques, à l'adaptation et à la préparation aux situations d'urgence. L'évaluation des catastrophes naturelles que risquent de subir les collectivités part d'une évaluation tous risques, ou ETR. Ce processus d'ETR commence par la détermination systématique des dangers potentiels. On définit ensuite les risques que posent ces dangers. Malheureusement, comme la grande majorité des collectivités canadiennes ne disposent pas d'une évaluation tous risques à jour, elles ne comprennent pas vraiment les répercussions que pourraient causer les dangers qui les menacent.

Il n'y a pas que des dangers physiques. Le milieu bâti génère d'autres risques et répercussions systémiques. Il s'agit de la vulnérabilité de notre infrastructure face aux risques croissants que produisent les changements climatiques. Les événements qui ne survenaient qu'une fois tous les 100 ans nous frappent maintenant bien plus souvent. Ils endommagent nos infrastructures, qui avaient été conçues à partir d'anciens modèles qui ne reflètent plus notre réalité actuelle et les tendances futures. En suivant de nouveaux modèles et de nouvelles approches d'évaluation des risques, nos planificateurs et nos décideurs de tous les niveaux hiérarchiques disposeront de données et d'outils de modélisation à jour qui leur permettront de mieux évaluer les risques et de prendre des décisions plus éclairées. Ils investiront dans les bons domaines afin de mieux atténuer les risques et de mieux se préparer et s'adapter aux changements environnementaux.

Le canal de dérivation de Winnipeg est un excellent exemple d'investissement efficace dans l'atténuation des risques. Lors de sa construction dans les années 1960, il a coûté environ 60 millions de dollars. Ensuite, dans les années 1990, on a investi 600 millions de dollars pour y apporter des améliorations. On estime maintenant que cette initiative a permis d'économiser près de 32 milliards de dollars en dommages-intérêts ainsi qu'en frais d'intervention et de rétablissement, soit un rendement de 44 \$ sur l'investissement initial. C'est un excellent rendement quand on le compare à celui de l'industrie qui, pour chaque dollar consacré à l'atténuation et à la préparation, économise 6 \$ sur l'intervention et le rétablissement.

Outre les initiatives d'atténuation physique, les organismes doivent prendre des mesures de préparation aux urgences en formant les personnes qui seront éventuellement appelées à intervenir. Selon l'ampleur de la catastrophe, l'intervention peut comprendre des ressources provenant de tous les ordres de gouvernement et d'un vaste éventail de partenaires de l'extérieur. Pour que tous les intervenants soient bien formés, ils doivent planifier ces interventions et s'exercer à les effectuer, ce qui leur permettra de se concentrer sur la catastrophe aussitôt qu'elle surviendra. En fin de compte, la préparation aux urgences consiste à faire face à l'incertitude dès que l'événement éclate pour se mettre rapidement à agir. Cela fait partie d'un besoin plus vaste de mieux préparer les collectivités canadiennes à faire face aux catastrophes. Au lieu de nous concentrer sur l'intervention et sur le rétablissement, comme nous le faisons maintenant, nous devons axer nos efforts sur l'atténuation des risques, sur la capacité d'intervention, sur la préparation aux urgences et sur l'adaptation, tout en maintenant une solide capacité d'intervention.

L'investissement dans l'atténuation et dans la préparation aux urgences améliorera la résilience des collectivités de deux manières. Premièrement, il réduira les répercussions que pourraient causer les catastrophes. Deuxièmement, il réduira le temps nécessaire pour effectuer un rétablissement complet.

• (1650)

Comme les graves catastrophes naturelles se font de plus en plus fréquentes, certaines collectivités n'ont pas le temps de se rétablir entièrement avant que la prochaine catastrophe les frappe. Ce printemps, en aval de la rivière des Outaouais, les nouvelles inondations ont surpris un grand nombre de collectivités qui étaient à peine remises des inondations de 2017. On comprend donc que le modèle actuel n'est pas viable.

La société entière doit participer à la gestion des urgences. Autrement dit, tous les ordres de gouvernement, le monde de l'industrie, les milieux universitaires, les organismes bénévoles locaux et les résidents touchés doivent participer à la planification, à l'atténuation des risques et à la préparation aux urgences. Pour que les collectivités deviennent plus résilientes, il faudra cesser de se concentrer sur l'intervention et sur le rétablissement pour adopter une approche axée sur l'investissement dans l'atténuation des risques, dans la préparation et dans l'adaptation.

Je vais maintenant céder le reste de mon temps de parole à ma collègue, Mme Adrienne Ethier, qui est une experte accomplie en modélisation scientifique des risques. Elle vous résumera rapidement la façon d'intégrer les modèles existants à des cartes géographiques pour améliorer la préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes et pour en atténuer les répercussions. Cette approche favorisera une prise de décisions plus judicieuses et l'édification d'un avenir meilleur.

Mme Adrienne Ethier (scientifique chevronnée, Préparation aux urgences, Calian Group Ltd.): J'aimerais commencer par remercier le Comité de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

Les aides visuelles dont nous avons fait part au Comité n'ont pas été prêtes à temps, mais elles vous seront remises plus tard. Elles visent à fournir un échantillonnage d'outils existants d'intégration des données et de communication des risques. Ces outils sont fondés sur la collecte de données validées ou des modèles de prévision des risques que l'on peut utiliser pour améliorer la communication des risques au public. Aujourd'hui, je parlerai de la façon dont une approche scientifique de la planification des risques ajoute des

connaissances précieuses à l'atténuation et à la préparation, et peut éclairer de meilleurs plans d'intervention.

En nous appuyant sur les connaissances existantes, nous pouvons améliorer la façon dont la catastrophe est mesurée, visualisée, communiquée et comprise avant même qu'elle ne frappe. Pour modéliser les risques futurs, les spécialistes de l'environnement et les planificateurs des mesures d'urgence devraient intégrer les modèles prédictifs scientifiques existants aux cartes environnementales opérationnelles basées sur le SIG, le Système d'information géographique, qui comprennent la qualité de l'eau, l'utilisation des terres, la responsabilité financière, le risque économique, les caractéristiques des bassins hydrographiques, les barrages, les données hydrométriques, les sites d'évaluation de l'enneigement et les changements climatiques afin de prévoir le risque d'inondations, d'incendies et de tempêtes de verglas, et d'ajouter à ces connaissances des analyses spatiales ou des tendances relatives aux données obtenues à partir des catastrophes passées et des connaissances traditionnelles régionales.

Il en résulterait une carte prédictive fondée sur un SIG intégré qui utiliserait les données et les connaissances disponibles sur le terrain et la météo pour simuler une gamme de résultats possibles en fonction d'une série d'intrants. Les évaluations actuelles des risques sont généralement bien comprises par les planificateurs des mesures d'urgence et les spécialistes de l'environnement. Toutefois, les détails de ce que cela signifie pour les propriétaires et le public ne sont pas bien compris. Plus précisément, il y a une lacune dans la traduction de cette évaluation des risques en information que le public peut comprendre. Les résultats des modèles de risque fondés sur des données probantes devraient être présentés au public de manière à ce que les gens puissent mieux comprendre les risques. Cela signifie qu'il faut utiliser des cartes prédictives intégrées qui montrent clairement les zones à risque élevé et la façon dont le risque se manifestera. Il pourrait s'agir de montrer à quelle hauteur l'eau montera en cas d'inondation, où l'incendie pourrait faire rage et pendant combien de temps l'électricité pourrait être coupée en fonction de la distance par rapport aux lignes électriques principales. Les conséquences de la catastrophe naturelle devraient être clairement expliquées au public afin qu'il sache exactement comment il sera touché.

La communication des risques au public n'est pas une activité ponctuelle. Par conséquent, les données accumulées fondées sur le SIG, portant sur des éléments comme l'accumulation de neige, l'utilisation des terres, le couvert forestier et les niveaux d'eau prévus, devraient être intégrées dans des modèles de prévision afin de prévoir et de montrer clairement au public le risque imminent ou immédiat.

Une fois que l'événement météorologique extrême est passé, les données requises devraient être utilisées pour mettre à jour le modèle et le profil de risque afin de s'assurer que le modèle est crédible et continue de l'être. Pour les gestionnaires des mesures d'urgence et les planificateurs des mesures d'urgence, l'expérimentation fondée sur des scénarios est essentielle à la planification d'un éventail de résultats possibles. En manipulant les variables comme les précipitations prévues, le temps plus chaud...

Le président: Nos interprètes ont du mal à suivre. Pourriez-vous ralentir un peu? Nous voulons nous assurer que tout le monde profite pleinement de ce que vous dites dans les deux langues.

Vous pouvez poursuivre.

Mme Adrienne Ethier: D'accord.

En manipulant les variables — comme les précipitations, le temps chaud et la fonte des neiges — plus rapidement que prévu, les planificateurs des mesures d'urgence peuvent visualiser un éventail de scénarios et optimiser leur planification. Il pourrait s'agir de prépositionner les brise-lames et les sacs de sable, de faire des répétitions et de la préparation, ou de commencer à mobiliser des réseaux de bénévoles en prévision de l'inondation.

La manipulation des variables et des modèles de risque ne garantit pas une prévision parfaite de l'ampleur du risque. Rien ne le fait. Toutefois, elle permet de présenter aux planificateurs et aux décideurs une gamme de résultats plausibles avant une crise, en se fondant sur les meilleures données scientifiques dont nous disposons.

Il y a un coût à l'élaboration et à l'utilisation des modèles. Les modèles de données doivent être créés et constamment revalidés. Il faut recueillir des données de sources mobiles. Il faut élaborer des produits d'analyse visuelle. Les décideurs et les planificateurs doivent être informés de l'éventail des résultats possibles. Toutefois, une grande partie de cette information est déjà disponible pour ces modèles, recueillie par des organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il s'agit d'une question d'intégration pour faciliter de solides évaluations et prévisions des risques. Le coût de l'intégration des modèles de risque sera inévitablement inférieur au coût de l'intervention et du rétablissement.

Comme nous l'avons appris à Dunrobin, tout juste à l'ouest d'Ottawa, le nettoyage suite à l'inondation de 2019 comprendra également le nettoyage des derniers débris de la tornade de 2018. Le feu incontrôlé de 2016 a changé à tout jamais Fort McMurray. Les maisons détruites par les incendies et les inondations auront déplacé des collectivités entières et changé à jamais leurs attitudes et leur tissu. La question des dommages sociaux et des coûts sociaux ne peut être ignorée, et on ne peut pas non plus les mesurer de la même façon que l'argent. Il faut en tenir compte dans l'élaboration d'outils d'évaluation des risques pour améliorer notre capacité collective de gestion des urgences et de communication des risques au public. Les maisons peuvent être reconstruites. On ne pourra jamais reconstruire les collectivités de la même façon.

En conclusion, l'utilisation de modèles de prévision des risques fondés sur des données scientifiques intégrées et de cartes visuelles fondées sur le SIG permettra aux décideurs et aux planificateurs de mieux évaluer les risques potentiels pour les collectivités et les personnes situées dans les limites de leur bassin hydrographique commun. Lorsque ces résultats sont communiqués au public, ils permettent de mieux comprendre la complexité et l'ampleur de ces risques collectifs. Les cartes et les modèles nécessaires pour y parvenir existent déjà pour la plupart et doivent être utilisés plus efficacement, en particulier pour la communication au public. Les coûts qui y sont associés sont marginaux par rapport aux avantages pour notre capacité de prévoir et de planifier les catastrophes.

Compte tenu des tendances météorologiques extrêmes qui ont été observées au cours des dernières années et des dernières décennies, il est crucial que nous adoptions une approche proactive et prédictive de la planification et de la préparation et que nous nous éloignons de l'approche réactive qui a été adoptée par le passé.

• (1655)

Le président: Excellent. Merci.

Monsieur Stewart, nous allons maintenant vous donner 10 minutes pour votre déclaration préliminaire.

Merci.

M. Craig Stewart (vice-président, Affaires fédérales, Bureau d'assurance du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser au Comité aujourd'hui au sujet de l'atténuation des catastrophes et des assurances.

Je m'appelle Craig Stewart et je suis vice-président des affaires fédérales au Bureau d'assurance du Canada, ou BAC. Nous sommes l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

Il y a 18 mois, après les inondations de 2017 dans l'Est du Canada, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, a nommé un conseil consultatif national sur les inondations, constitué en grande partie de deux groupes de travail, l'un s'occupant du risque financier lié aux inondations dans les secteurs résidentiels, que je copréside, et l'autre s'occupant de la cartographie des zones inondables.

Notre groupe de travail se compose de représentants de quatre provinces, de quatre ministères fédéraux, de la Fédération canadienne des municipalités, de services publics d'eau, de plusieurs groupes de réflexion universitaires, de l'Association canadienne de l'immeuble et de plusieurs autres. Nous avons présenté les résultats de notre travail aux ministres responsables de la gestion des urgences en mai dernier et de nouveau en janvier 2019. Ces ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux nous ont demandé de concevoir et de chiffrer des solutions de rechange à l'actuel système canadien ponctuel qui consiste à venir en aide aux personnes en danger avec l'argent des contribuables. Notre rapport sera rendu public dans quelques jours.

Pour mettre les choses en contexte aujourd'hui, j'aimerais souligner plusieurs faits. Premièrement, le Canada a un plan d'adaptation aux changements climatiques comme l'un des quatre piliers du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Bien que nous ayons demandé en 2016 que ce plan traite de façon exhaustive des inondations et que nous ayons présenté un mémoire détaillé à plusieurs partenaires à cet effet, il ne le fait pas.

Deuxièmement, le Canada dispose d'un nouveau plan national de gestion des urgences tous risques à la suite de longues discussions entre les ministres et les hauts fonctionnaires au cours des trois dernières années. Ce printemps, nous avons déjà été témoins d'une réaction beaucoup plus efficace aux inondations de 2019 qu'en 2017. Le BAC félicite les ministres responsables de la gestion des urgences, qui ont collaboré au-delà des allégeances politiques pour faire de ce plan une réalité, et les Canadiens en bénéficient déjà.

Troisièmement, mon industrie a été fondée pour s'attaquer au risque financier que présentent les incendies tant pour les personnes que pour les collectivités. Après 350 ans, nous la gérons raisonnablement bien. Presque toutes les personnes touchées par l'incendie de Fort McMurray avaient une assurance et ont rapidement été dédommagées. Les inondations sont une autre histoire.

Quatrièmement, les inondations mettent beaucoup plus de Canadiens en danger que les incendies de forêt, le vent ou la grêle. Voici quelques chiffres. En 2013, 3 000 bâtiments ont été inondés à Calgary, en Alberta. En 2016, environ 2 500 bâtiments ont été détruits par l'incendie de Fort Mac. En 2017, 5 300 maisons ont été inondées dans l'Est du Canada, particulièrement au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. En 2018, les feux de forêt en Colombie-Britannique qui ont fait rage tout l'été ont endommagé 300 maisons. Au printemps 2019, 17 500 maisons ont été inondées dans l'Est et le Centre du Canada. Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre de personnes qui sont victimes d'inondations chaque année, dans chaque province, à la suite d'épisodes de précipitations extrêmes.

Oui, nous devons améliorer notre réponse aux incendies de forêt. L'inhalation de fumée entraîne des problèmes de santé qui s'étendent bien au-delà de la zone de l'incendie. Les feux de forêt constituent un danger croissant et le BAC appuie pleinement la mise en œuvre de la stratégie canadienne en matière de feux de forêt et, plus particulièrement, la mise en œuvre généralisée des programmes FireSmart.

Relativement parlant, les inondations touchent beaucoup plus de Canadiens que tout autre danger naturel et nous accusons beaucoup plus de retard dans notre capacité d'aider les Canadiens à se rétablir. Presque toutes les personnes qui subissent des pertes financières directes à la suite d'un incendie de forêt sont couvertes par une assurance. Elles ne sont pas ruinées. Les inondations touchent plus de gens et, franchement, nous n'avons pas de plan de match cohérent à cet égard.

Certaines provinces, pas toutes, veulent cesser d'utiliser l'argent des contribuables pour réparer des résidences inondées. Certaines provinces, pas toutes, veulent faire en sorte que les gens ne courent plus de risques par le rachat de leurs maisons. Certaines provinces autorisent encore la construction dans les plaines inondables. Nous avons un système spécial et sans ordre de priorité de financement des infrastructures de lutte contre les inondations. Au-delà des améliorations apportées à la gestion des urgences, notre approche à l'égard des inondations n'est pas coordonnée.

Comparons cela avec les États-Unis, où la Federal Emergency Management Agency, la FEMA, gère un régime national sophistiqué d'assurance contre les inondations à haut risque administré par le gouvernement fédéral; ou avec la Grande-Bretagne, où un régime national semblable est géré par des assureurs privés. Dans les deux cas, le financement du déploiement d'infrastructures, les options de retrait stratégique et les initiatives de sensibilisation des citoyens sont tous coordonnés avec le programme d'assurance. En fait, le Canada est le seul pays du G7 à ne pas avoir adopté une approche coordonnée à l'égard des inondations.

● (1700)

Une telle approche ne peut procéder que d'un leadership fédéral. Nous avons beaucoup progressé ces deux dernières années grâce au leadership du ministre Goodale, mais ce leadership doit être soutenu. Il s'agit d'un dossier complexe.

C'est pourquoi, à l'approche des élections fédérales, le BAC réclame un plan d'action national sur les inondations, fondé sur les travaux de notre conseil consultatif national et sur les risques d'inondation.

Il y a environ un million de résidences, soit 10 % de toutes les résidences au pays, qui sont à risque. Depuis la fin de 2015, les assureurs multirisques offrent une assurance contre les inondations terrestres, et nous estimons que 80 % des Canadiens ont maintenant

accès à ce genre d'assurance. Cependant, il y a certaines régions du Canada où, dans bien des cas, les risques sont tout simplement trop élevés pour que les assureurs puissent normalement les couvrir.

Le BAC croit qu'un plan d'action national sur les inondations devrait reposer sur trois piliers: la sensibilisation, la protection et le changement.

Premièrement, au chapitre de la sensibilisation, les gouvernements et le secteur privé devraient recourir à la cartographie des inondations pour informer les citoyens et leur donner les moyens de réduire leurs propres risques. Le gouvernement fédéral devrait faire des investissements immédiats, par l'entremise de Ressources naturelles Canada, pour améliorer la qualité des données topographiques, qui sont le fondement de toute cartographie des inondations dans les secteurs public et privé, qu'il s'agisse de municipalités ou d'assureurs privés.

La résolution de nos cartes topographiques de base doit être accrue d'au moins 6 fois, de 30 à 5 mètres. Le Centre canadien de cartographie a demandé, deux années de suite, des fonds à cette fin, mais en vain.

Le gouvernement fédéral devrait ensuite créer un portail en ligne faisant autorité où les citoyens, les entreprises, les courtiers immobiliers, les prêteurs hypothécaires et d'autres parties concernées peuvent avoir accès aux cartes des inondations et connaître leur niveau de risque individuel et les moyens d'y faire face. Des études internationales montrent que, si les citoyens et les entreprises ne connaissent pas leur niveau de risque, ils ne sont pas enclins à entreprendre quoi que ce soit pour y parer. En janvier dernier, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences ont souligné le besoin pressant d'un tel portail.

Le deuxième pilier est la protection. En deux mots, nous devrions déplacer quelques résidences, puis assurer et protéger les autres. Les résidences qui présentent le plus grand risque d'inondations répétées devraient être relocalisées ou surélevées. Celles qui sont inondées à répétition deviennent tout simplement non assurables. Il nous est toutefois impossible de déplacer un million de résidences, et c'est pourquoi une relocalisation sélective doit s'accompagner de mises à niveau coordonnées des éléments d'infrastructure, comme les défenses contre les inondations, et d'un régime national d'assurance contre les risques élevés semblable à celui qui existe en Grande-Bretagne.

Permettez-moi de prendre une minute pour parler de ce dernier point. En termes simples, l'assurance est un mécanisme de transfert des risques. Si vous risquez d'être victime d'une inondation ou d'un incendie de forêt, vous payez un assureur pour partager ce risque avec vous, en totalité ou en partie. La réduction de ce risque, par vous-même ou votre collectivité, sera récompensée par l'assureur. En effet, si votre collectivité construit une caserne de pompiers ou si vous installez des avertisseurs de fumée et des extincteurs, le risque assumé par l'assureur s'en trouve réduit, et il diminuera vos primes en guise de récompense.

L'assurance repose sur un système d'incitatifs bien ancré dans l'économie comportementale. Or, si des plans de secours financiers, payés par les contribuables, sont en place, rien n'incite les gens à réduire leurs propres risques. C'est pourquoi les ministres responsables de la gestion des urgences ont demandé au conseil consultatif national d'établir le coût et les grandes lignes d'un fonds commun d'assurance à risque élevé, parmi diverses autres options pour protéger les Canadiens.

Dans un tel fonds commun, les propriétaires fonciers paieraient des primes basées autant que possible sur le risque, mais pour assurer l'abordabilité et la participation, ces primes seraient plafonnées et subventionnées par le truchement d'une gamme de différents mécanismes. Le fonds commun récompenserait les investissements collectifs et individuels dans les moyens de défense contre les inondations. Ces moyens de défense devraient faire entrer en ligne de compte le rôle de l'infrastructure naturelle et les mesures nécessaires pour inciter financièrement à la restauration ou à la conservation des terres humides, des forêts riveraines et des systèmes dunaires côtiers qui contribuent à nous protéger.

Vous avez beaucoup entendu parler des avantages de l'infrastructure naturelle. Permettez-moi de vous en donner un exemple. Le Sud-Ouest de l'Ontario a été défriché à 95 % à des fins agricoles. Selon notre modélisation des inondations, c'est à Windsor, en Ontario, que les pertes par habitant sont les plus élevées au pays. Ce n'est pas une coïncidence.

Sur le plan financier, nous devons élaborer des mécanismes explicites où l'infrastructure naturelle est prise en compte dans les régimes d'assurance et où les collectivités sont récompensées pour la restauration ou la conservation des forêts et des terres humides qui les protègent, comme elles ont été incitées, il y a quelques générations de cela, à construire des casernes de pompiers.

• (1705)

Enfin, un plan d'action national sur les inondations devrait mettre l'accent sur la nécessité de modifier nos pratiques d'utilisation du sol et de délivrance de permis. Nous devrions examiner les pratiques exemplaires des offices de protection de la nature en Ontario ou du Conseil du bassin du Fraser, en Colombie-Britannique, en vue de déterminer comment les améliorer et de tirer parti de telles approches dans d'autres administrations.

Nous devrions appliquer sans tarder les nouveaux critères liés au changement climatique qui sont en train d'être formulés pour le modèle de Code national du bâtiment, applicable dans toutes les administrations.

En terminant, je vous remercie encore une fois, monsieur le président, de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Au cours des prochains mois, vous examinerez les approches à adopter pour faire face au changement climatique et, à cet égard, les assureurs multirisques du Canada ont un message clair: si l'adaptation des défenses contre les inondations ne fait pas explicitement partie de votre plan de lutte contre le changement climatique, votre plan n'aura aucune pertinence quant à la principale menace d'ordre climatique à laquelle notre pays est confronté.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci. Nous vous sommes vraiment reconnaissants de cette déclaration liminaire.

Je dois mentionner que je continuerai d'employer les cartons comme auparavant; le premier carton que je montrerai indiquera qu'il vous reste une minute et que vous devriez terminer votre intervention sans trop tarder, sans toutefois vous arrêter en plein milieu d'une phrase.

Pour le premier tour de six minutes, je donne la parole à M. Bossio.

M. Mike Bossio: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Les témoignages ont été excellents et nous apportent des renseignements précieux pour cette importante étude que nous menons, surtout en ce moment de l'année

où des inondations et des incendies de forêt se produisent en même temps.

À vrai dire, je pense qu'il est approprié que M. Emmons soit placé entre vous deux, parce que son produit peut vous être utile. Une fois que vous avez déterminé le risque, son produit peut aider à l'atténuer et, du côté de l'assurance, il peut aider à réduire les répercussions de ces feux de forêt. Excusez-moi, je sais que ce n'est pas un sujet de plaisanterie, mais je suis très fier de savoir qu'il se trouve dans ma circonscription une entreprise comme FireRein, qui a créé un produit à ce point novateur et utile, surtout en raison des changements climatiques auxquels nous sommes confrontés.

Monsieur Emmons, je suis également très heureux que notre gouvernement ait aidé à vous fournir, à vous et à votre entreprise, des fonds précieux qui vous ont permis de poursuivre la mise au point de ce produit et d'élargir votre équipe, si bien que ce produit est aujourd'hui à notre disposition.

Pouvez-vous nous donner une idée des obstacles qui empêchent les entreprises novatrices comme la vôtre de commercialiser leur produit, et de le faire rapidement?

M. Quincy Emmons: Jusqu'à maintenant, notre plus gros problème tient au fait que notre produit n'est pas une mousse extinctrice, d'où l'impasse. Les essais se font pour la mousse et notre produit est un gel. Il n'y a pas d'essai pour un gel comme tel. Nous sommes en train de préparer notre propre essai pour le gel avec UL. Malheureusement, cela doit se faire aux États-Unis. Il n'y a pas d'organismes au Canada pour mettre à l'essai notre produit ou d'autres produits de lutte contre les incendies. Tout se fait aux États-Unis.

• (1710)

M. Mike Bossio: Ce qui est curieux, c'est que l'Association canadienne de normalisation ne soit pas assez compétente pour effectuer ce travail. Vous devez vous adresser à l'UL, ce qui vous oblige à aller aux États-Unis.

M. Quincy Emmons: Oui.

M. Mike Bossio: Cela cause des retards, et vos concurrents qui sont, bien entendu, des entreprises américaines, n'ont pas la même incitation à obtenir l'accréditation UL aussi rapidement.

Nous avons ici des produits toxiques à base de produits dangereux qui sont utilisés, comme vous le savez, étant vous-même pompier, tout comme votre compère Zachery. C'est ce qui vous a poussés à créer ce produit. Vous avez vu de vos propres yeux les effets de ces produits toxiques.

M. Quincy Emmons: Oui, et M. Stewart également.

M. William Stewart (président du conseil d'administration, FireRein Inc.): J'aimerais, avec votre indulgence, monsieur Bossio, ajouter un mot. Il est certain que les mousses extinctrices ont, dans le passé, causé beaucoup de cancers chez les pompiers partout au pays. Selon la province, il y aurait jusqu'à 15 ou 18 différents cancers reconnus comme ayant été causés par la mousse extinctrice.

Il est certain que l'Eco-Gel, le produit que nous avons mis au point, supprime ce problème. Il est très efficace.

M. Mike Bossio: J'ai eu la chance de vous voir, en action, éteindre un feu au cours d'un des essais de votre gel. J'ai été tout simplement renversé par la rapidité avec laquelle vous avez réussi à l'éteindre. Le plus beau, c'est que vous avez complètement maîtrisé le feu. En général, si vous utilisez un autre produit pour éteindre un feu, vous avez tous ces résidus toxiques à enlever par la suite.

Essentiellement, ce n'est que du compost qui reste...

M. Quincy Emmons: Oui.

M. Mike Bossio: ... après l'extinction du feu, n'est-ce pas?

M. Quincy Emmons: Ça dépend du feu. S'il s'agit d'un incendie de forêt, oui, il ne reste essentiellement que du compost. Dans le cas d'un feu d'hydrocarbures, donc de classe B, il faut procéder à un enlèvement mécanique...

M. Mike Bossio: Mais c'est à cause des hydrocarbures, pas à cause de l'Eco-Gel.

M. Quincy Emmons: C'est à cause des hydrocarbures. Mais l'ampleur du déversement est cependant limitée.

M. Mike Bossio: Oh, c'est exact. Oui, parce que vous empêchez les hydrocarbures de se répandre. Vous créez une barrière avec le gel pour pouvoir éteindre le feu.

J'ai aussi vu des vidéos et d'autres montages dans lesquels vous arrosiez une maison d'un produit quelconque pour la protéger. Vous avez ensuite appliqué les flammes et tout le reste, mais elle était protégée. Une fois les flammes éteintes, vous avez utilisé une laveuse à pression pour nettoyer le tout. C'était comme du neuf.

M. Quincy Emmons: Oui.

M. Mike Bossio: Encore une fois, il n'y a eu aucun dommage au bâtiment ni à l'environnement.

M. Quincy Emmons: En effet. Ce sont des produits composés entièrement d'ingrédients alimentaires. Ils sont faits à partir de plantes.

M. Mike Bossio: C'est comme si vous vouliez créer une barrière forestière pour contenir un incendie. Lorsqu'un incendie s'approche d'une ville, vous pourriez répandre votre produit tout autour de la ville. En ce moment, c'est cette menace qui plane sur High Level, en Alberta. Et Slave Lake, huit ans après être passé au feu en 2011, est de nouveau menacé.

Si vous aviez la capacité de fournir suffisamment de gel pour en répandre dans les zones boisées entourant une ville, pensez-vous que vous seriez en mesure d'atténuer les effets d'un incendie de forêt sur cette ville?

M. Quincy Emmons: Oui. Le risque serait considérablement réduit, sans qu'il y ait de produits chimiques nocifs qui pourraient nuire aux arbres à l'avenir.

M. Mike Bossio: D'accord, et encore une fois, cela apporterait même des nutriments aux arbres et aiderait à leur repousse après le passage du feu.

M. Quincy Emmons: Oui.

M. Mike Bossio: En réalité — excusez-moi de me répéter —, vous apportez du compost au sol, donc des nutriments aux arbres eux-mêmes.

Je reviens sur un point déjà abordé. Y a-t-il quelque chose que vous voudriez ajouter au sujet, entre autres, des moyens à prendre pour éliminer les entraves à la mise en marché rapide de ce produit? Y a-t-il quelque chose que le gouvernement pourrait faire pour vous aider à commercialiser ce produit plus rapidement?

M. Quincy Emmons: Encouragez les collectivités qui ont besoin d'aide et les chefs d'équipes locales de pompiers en leur faisant savoir que ce produit est disponible.

M. Mike Bossio: Vous avez même offert votre produit gratuitement, n'est-ce pas?

M. Quincy Emmons: Oui...

Le président: Votre temps est écoulé.

M. Mike Bossio: Oh, mais il devrait répondre à cette question.

Sérieusement, allez-y, monsieur Emmons.

Le président: Très rapidement, nous n'avons plus de temps.

M. Quincy Emmons: D'accord.

Le président: Merci.

Monsieur Fast, vous avez six minutes.

L'hon. Ed Fast: Merci, et merci à tous nos témoins de leur présence.

Mes questions s'adressent à vous, monsieur Stewart. Je suis très intéressé par ce que vous avez dit au sujet de la réduction des risques de catastrophe, et plus concrètement, l'assurance haut risque que vous demandez au gouvernement fédéral d'appuyer.

Pouvez-vous nous dire à quoi ressemblerait ce programme? Vous avez mentionné les États-Unis. Ont-ils un programme de réduction des risques élevés en cas de catastrophe?

• (1715)

M. Craig Stewart: Aux États-Unis, la FEMA gère ce qu'on appelle le Programme national d'assurance contre les inondations. C'est un programme extrêmement complexe qui s'occupe du volet assurances en plus de financer la cartographie des inondations à l'échelle nationale — à raison de centaines de millions de dollars par année — et d'offrir un régime d'incitatifs communautaires. Il attribue des points aux collectivités en fonction des mesures d'atténuation qu'elles prennent d'elles-mêmes. Il s'agit essentiellement d'un incitatif financier pour les collectivités qui réduisent leurs propres risques, et qui peuvent donc offrir une assurance plus abordable à leurs résidents. Le programme se concentre surtout sur les régions à haut risque du pays, comme le Sud de la Floride.

Le problème avec le programme, d'après notre analyse, c'est qu'il a dû composer avec des événements majeurs. Il est maintenant confronté à une dette de 20 milliards de dollars à la suite de quatre ouragans majeurs qui ont frappé le Sud des États-Unis en une année.

En y jetant un coup d'oeil... De plus, il est administré par les gouvernements, qui ne sont pas toujours les plus efficaces pour gérer de tels programmes. C'est pourquoi nous favorisons l'approche en vigueur au Royaume-Uni, qui a été lancée le 1^{er} avril 2016. Il s'agit d'un partenariat public-privé entre les assureurs et les gouvernements. Ce sont les assureurs qui se chargent d'administrer le programme en toute transparence pour les propriétaires. Ils ne font que passer par leurs assureurs habituels, mais en coulisses, les assureurs perçoivent les primes qu'ils reversent à un groupe d'assureurs de niveau supérieur, qui est très encadré. Il s'agit en fait d'une entité sans but lucratif. Tout le monde se voit dès lors offrir une assurance abordable.

L'hon. Ed Fast: Le modèle britannique a-t-il un coût pour le gouvernement?

M. Craig Stewart: Le gouvernement l'appuie dans une certaine mesure, mais le modèle en question est financé par des prélèvements appliqués aux titulaires de polices d'assurance partout au pays. Il y a un peu d'interfinancement, mais pas vraiment de la part des contribuables en Grande-Bretagne.

L'hon. Ed Fast: Bon. On dirait que c'est un modèle à imiter.

M. Craig Stewart: C'est le modèle que les ministres nous ont demandé d'examiner de près.

L'hon. Ed Fast: D'accord.

Vous avez également suggéré que l'on retire les maisons les plus exposées aux inondations, celles qui se trouvent dans des plaines très clairement inondables, et que les habitants déménagent ailleurs.

J'imagine que le gouvernement serait censé en assumer le coût.

M. Craig Stewart: Oui. Il existe en effet des propriétés qui, comme nous l'avons malheureusement vu dans cette région, vont être inondées à répétition. Elles finiraient par épuiser tout fonds commun d'assurance que vous pourriez établir. En pratique, cela voudrait dire que d'autres titulaires de police sont en train de subventionner leur permanence en ces lieux, ce qui n'est pas juste.

Ces gens, qui n'auraient probablement pas dû être là au départ, représentent une responsabilité que l'industrie de l'assurance ne veut vraiment pas assumer. Ils devraient être réinstallés ailleurs, dans le cadre de programmes ponctuels...

L'hon. Ed Fast: Des programmes fédéraux?

M. Craig Stewart: Fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il s'agira d'en discuter.

C'est ce qu'on appelle un repli stratégique. On sélectionne soigneusement les constructions à déplacer ou élever. On peut élever les maisons, en les plaçant sur des pilotis ou en construisant des bermes, mais elles doivent être retirées des lieux dangereux. On peut concevoir un modèle comparable à celui des Pays-Bas, où on a sacrifié des terrains en détournant l'eau pour réduire les inondations et protéger les localités en aval. En somme, il s'agit de faire les choses intelligemment.

L'hon. Ed Fast: Pour ce qui est de l'infrastructure naturelle dont vous avez parlé, je suis curieux de savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral a appuyé l'infrastructure naturelle et les efforts d'atténuation des catastrophes, dont la restauration et l'expansion des terres humides grâce aux fonds d'infrastructure fédéraux.

M. Craig Stewart: Jusqu'à maintenant, grâce au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes administré par Infrastructure Canada, le programme peut s'appliquer aux infrastructures naturelles. Malheureusement, le seuil minimum, qui se situe à 20 millions de dollars, est trop élevé pour que l'on puisse faire une demande ponctuelle pour un seul projet d'infrastructure naturelle. Les fonds de contrepartie seraient prohibitifs. Toutefois, nous croyons savoir que dans la première tranche de demandes présentées dans le cadre de ce programme, environ 30 % d'entre elles comportaient une composante d'infrastructure naturelle, de sorte que la demande est essentiellement là.

Nous recommandons que des ajustements soient apportés à ce programme afin que des programmes très innovateurs comme ALUS, qui est essentiellement un programme d'indemnisation des propriétaires fonciers, puissent y opter. Une grande partie de cette infrastructure naturelle ne se trouve pas sur des terres publiques; c'est sur des terres privées, alors nous devons trouver des façons novatrices d'inciter les gens à la protéger.

Nous recommandons que des ajustements soient apportés à cet égard. Nous recommandons que le programme soit élargi parce qu'il s'agit d'une réussite, mais aussi qu'on y apporte des ajustements, et ces discussions ont eu lieu avec des représentants d'Infrastructure Canada.

• (1720)

L'hon. Ed Fast: Merci.

Le président: D'accord. Monsieur Stetski, vous avez six minutes.

M. Wayne Stetski: Merci à tous d'être ici aujourd'hui. Encore une fois, je vais m'adresser principalement à M. Stewart, je crois.

Je suis curieux au sujet du comité qui a été mis sur pied. Vous avez dit que quatre provinces y étaient représentées. Je suis simplement curieux de savoir lesquelles et comment elles ont été choisies pour faire partie de ce comité.

M. Craig Stewart: Elles se sont autosélectionnées. La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec sont tous officiellement représentés. Cela dit, l'Alberta s'y est impliquée de près, tout comme le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, car la participation n'est pas limitée; d'autres provinces peuvent participer si elles le souhaitent.

M. Wayne Stetski: D'accord.

J'ai travaillé au niveau municipal en qualité de maire, pour le gouvernement provincial et à présent pour le gouvernement fédéral. Du point de vue du Bureau d'assurance, qu'est-ce qui vous fait hocher la tête et vous demander pourquoi la municipalité ne fait pas telle ou telle chose? Que devraient faire les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral — les trois paliers — surtout pour prévenir, mais aussi pour aider à atténuer les inondations, par exemple? Nous pourrions aussi parler des incendies. Selon vous, que devrions-nous faire de plus aux trois ordres de gouvernement?

M. Craig Stewart: Nous devrions collaborer étroitement; c'est la première chose à faire. Tout le monde doit collaborer: les municipalités, les provinces et les ministères fédéraux, le secteur privé de l'assurance, les courtiers immobiliers et les banques. C'est une approche qui implique toute la société, comme nous disions tout à l'heure.

Nous devons collaborer, car il s'agit d'un problème complexe. Il faut commencer par nous entendre sur les priorités en matière de dépenses d'infrastructure. Il y a beaucoup d'argent, mais il faut accorder la priorité aux secteurs les plus vulnérables et problématiques. Nous devrions communiquer et échanger les données cartographiques des inondations beaucoup plus que nous le faisons.

Nous, les assureurs, devrions être plus au fait des efforts déployés pour atténuer les catastrophes. Quand les municipalités investissent dans de tels efforts, elles devraient obtenir quelque chose en retour, sous la forme d'une réduction de leurs primes ou de l'accessibilité à des assurances.

Ces conversations ont commencé, mais franchement, il y a encore du chemin à faire. Nous devons nous y prendre beaucoup mieux.

En définitive, il s'agit de collaborer.

M. Wayne Stetski: Le Bureau d'assurance finance-t-il des initiatives proactives liées aux changements climatiques? Par exemple, l'industrie de l'assurance pourrait-elle introduire des pratiques exemplaires de gestion de l'eau, ou d'autres initiatives de ce genre? Investissez-vous dans des initiatives de la sorte?

M. Craig Stewart: Absolument.

Au cours de la dernière année, nous avons financé un atelier et des rapports sur la façon d'intégrer plus efficacement les infrastructures naturelles à la planification des mesures d'atténuation. Nous l'avons fait en partenariat avec le Centre Intact de l'Université de Waterloo et l'Institut international du développement durable. Nous travaillons également en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités pour quantifier les effets des changements climatiques sur les municipalités. Ce rapport est à venir.

Nous avons également beaucoup travaillé avec les gestionnaires municipaux des eaux pluviales, représentés par l'entremise du Réseau canadien de l'eau, sur la façon de mieux intégrer les considérations climatiques dans notre modélisation des risques. Ressources naturelles Canada a également été un partenaire à cet égard.

Ce ne sont que quelques exemples de nos travaux.

M. Wayne Stetski: Je suis très heureux de l'entendre. En fin de compte, nous avons tous le même objectif — essayer d'assurer la sécurité des propriétaires, peut-être pour différentes raisons, mais cet objectif est certainement là.

Monsieur Moreau, votre entreprise est-elle une entreprise privée qui se spécialise dans la gestion des urgences? Est-ce le contexte pour vous?

• (1725)

M. Richard Moreau: C'est l'un des secteurs d'activité de l'entreprise. La gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence sont une de nos spécialités.

M. Wayne Stetski: Lorsque j'étais maire, nous avions tous des plans d'intervention d'urgence.

Selon vous, comment les municipalités s'adaptent-elles aux changements climatiques?

M. Richard Moreau: Le défi, ce sont les ressources.

Les municipalités les plus exposées au risque ne sont pas nécessairement les plus grandes ou les mieux nanties, ce qui limite énormément leur capacité de maintenir leurs plans et procédures et de les mettre en pratique. Elles bénéficieraient d'un mécanisme de financement provincial ou fédéral. C'est extrêmement limité.

M. Wayne Stetski: Quand j'étais maire, je me sentais très insulté par une remarque dans le plan d'urgence qui disait que le maire ne devait pas se mêler du vrai travail qu'il y avait à faire.

J'ai une brève question pour FireRein.

Avez-vous une comparaison des coûts? J'essaie de comprendre pourquoi votre produit n'a pas un usage plus répandu s'il est aussi bon que vous dites. Est-ce une question de coût? Le peu de temps qui s'est écoulé depuis sa parution? Quelle est la situation?

Donc, en ce qui concerne la comparaison des coûts, d'abord et avant tout...

M. Quincy Emmons: Pour ce qui est de la comparaison des coûts, nous sommes au beau milieu du débat sur les mousses ignifuges. On peut les obtenir beaucoup moins cher ou beaucoup plus cher.

L'essentiel, c'est l'éducation: il faut montrer aux pompiers qu'il s'agit d'un produit différent et que les techniques sont donc elles aussi légèrement différentes.

M. Wayne Stetski: Votre gel est-il trop nouveau pour avoir fait ses preuves? Est-ce une autre préoccupation?

M. Quincy Emmons: Trois services d'incendie l'ont déjà adopté et il y en a sept en lice pour une séance de formation.

Partout où ils l'utilisent, ils sont ravis. Nous avons d'ailleurs entrepris des stratégies de remplacement pour les camions des premiers services à l'avoir adopté.

M. Wayne Stetski: On n'a pas le loisir de revenir 10 ans en arrière pour constater que le produit a été utilisé sans qu'il y ait eu le moindre impact.

M. Quincy Emmons: Non. Nous sommes à l'essai avec un service d'incendie au nord de Napanee, dans le canton de Stone Mills, depuis près de deux ans maintenant.

M. Wayne Stetski: Deux ans, donc. Merci.

Le président: Nous en sommes à nos trois dernières minutes, et nous allons passer à M. Fisher pour un dernier tour vite fait. J'ai ensuite une brève annonce à faire, et nous pourrons partir.

M. Darren Fisher: D'accord.

Merci beaucoup, monsieur le président. J'irai droit au but.

Merci, mesdames et messieurs.

Au cours des deux dernières années, les crues du fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, ont causé des dégâts jamais vus depuis 200 ans. M. Stewart nous en a parlé. L'activité humaine est telle que le Canada se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, ce qui coûte cher au Nouveau-Brunswick. Les inondations de l'année dernière ont coûté à elles seules plus de 74 millions de dollars à la province, et le gouvernement fédéral a dépensé plus ces six dernières années qu'il ne l'a fait au cours des 40 années précédentes.

L'inaction a un coût énorme, monsieur Stewart, et le Nouveau-Brunswick en souffre.

Comment le changement climatique affecte-t-il et change-t-il l'industrie de l'assurance?

Pensez-vous que les Canadiens sont généralement au courant des coûts qui sont couverts en cas de catastrophe naturelle?

M. Craig Stewart: Il y a trois ans, notre PDG a parcouru le pays d'un océan à l'autre pour faire comprendre que les changements climatiques constituent un danger clair et omniprésent et que, bien qu'il y ait une conversation nationale sur l'atténuation des risques futurs, la plupart des Canadiens ne font pas le lien et ne se rendent pas compte qu'ils sont déjà en train d'en payer le prix.

Notre industrie a connu des changements remarquables vers 2009, lorsque les coûts des phénomènes climatiques ont grimpé en flèche. Les catastrophes naturelles attribuables aux changements climatiques se sont multipliées très, très rapidement. L'an dernier, nos pertes, du point de vue des assurances, se sont chiffrées à environ 2 milliards de dollars, alors qu'au cours des années 2000, nous parlions de centaines de millions, mais jamais de milliards.

L'industrie de l'assurance réagit en offrant de nouveaux produits, oui, mais aussi en se faisant de plus en plus entendre au sujet des dangers auxquels nous sommes confrontés, non seulement ici au Canada, mais à l'échelle mondiale, et en insistant sur le besoin d'atténuer les pertes futures en réduisant les émissions. Nous devons cependant nous rendre compte que nous sommes en plein dedans, et je ne pense pas que quiconque dans cette ville puisse affirmer le contraire après ce que nous avons vécu ces trois dernières années. Nous nous exprimons donc haut et fort à ce sujet.

Quelle était votre deuxième question?

• (1730)

M. Darren Fisher: Les Canadiens sont-ils généralement au courant de ce qui est couvert par leur assurance en cas de catastrophe naturelle?

M. Craig Stewart: D'après ce que nous constatons dans notre travail, les Canadiens commencent à faire le lien, à savoir qu'il y a un lien entre les événements qu'ils vivent et les changements climatiques; il ne s'agit pas d'événements fortuits.

Les Canadiens ne sont pas suffisamment au courant de ce qui se trouve dans leurs polices d'assurance, et nous travaillons à l'amélioration des messages pour essayer de les encourager. Certains de nos membres ont opté pour simplifier le langage pour que les gens comprennent mieux leurs politiques. Je n'arrête pas d'insister sur cette nécessité. Chaque année, lorsque vous étudiez la police au moment du renouvellement, vous devriez bien lire ce qu'elle contient et ce qu'elle ne contient pas et vous assurer de payer pour le risque réel auquel vous faites face.

M. Darren Fisher: Le fardeau de la preuve incombe donc à...

M. Craig Stewart: Le fardeau nous incombe à tous les deux.

Le président: Nous n'avons plus de temps.

Merci à tous les cinq de votre présence et de votre participation. Nous sommes reconnaissants du temps que vous nous avez accordé et des connaissances que vous avez partagées avec nous aujourd'hui.

Quant à l'annonce, je sais que vous l'attendiez impatiemment. C'est simplement qu'il y a une réception, ce soir, avec la Fondation David Suzuki pour la Journée mondiale de la Terre, au 410, rue Wellington, à compter de 18 heures. Joël Godin, Linda Duncan et moi-même coparrainons l'événement, alors si quelqu'un a envie de fêter la Journée mondiale de la Terre avec nous, n'hésitez surtout pas à venir faire un tour.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>